
BOULETIN OFFICIEL



DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE ÉTATS PARLEMENTAIRES ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

7^e Législature

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1985-1986

(30^e SEANCE)

COMPTE RENDU INTEGRAL

2^e séance du mercredi 23 octobre 1985

SOMMAIRE

PRESIDENCE DE M. LOUIS MERMAZ

1. **Souhaits de bienvenue à deux délégations étrangères** (p. 3384).
2. **Questions au Gouvernement** (p. 3384).
 - SANCTIONS ECONOMIQUES CONTRE LE REGIME DE PRETORIA (p. 3384)
 - MM. Lajoinie, Labarrère, ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé des relations avec le Parlement.
 - REMBOURSEMENT DES DETTES PATRONALES A LA SECURITE SOCIALE (p. 3385)
 - M. Le Meur, Mme Dufoix, ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale, porte-parole du Gouvernement.
 - AGRICULTEURS VICTIMES DE LA SECHERESSE (p. 3385)
 - MM. Combasteil, Souchon, ministre délégué auprès du ministre de l'agriculture, chargé de l'agriculture et de la forêt.
 - PROBLEME DE LA LIBERATION DES FRANÇAIS ENLEVES AU LIBAN (p. 3386)
 - MM. Noir, Labarrère, ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé des relations avec le Parlement.
 - CONSTRUCTION NAVALE A DUNKERQUE (p. 3387)
 - M. Paccou, Mme Cresson, ministre du redéploiement industriel et du commerce extérieur.
 - MARIAGES AYANT POUR OBJECTIF L'ACQUISITION DE LA NATIONALITE FRANÇAISE PAR UN DES CONJOINTS (p. 3387)
 - MM. Tranchant, Labarrère, ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé des relations avec le Parlement.
 - AVION « HERMES » (p. 3389)
 - MM. Vennin, Labarrère, ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé des relations avec le Parlement.
 - EMISSION « L'HEURE DE VERITE » (p. 3389)
 - MM. Loncle, Labarrère, ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé des relations avec le Parlement.
 - DENATIONALISATIONS ET DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL NATIONAL (p. 3390)
 - M. Germon, Mme Cresson, ministre du redéploiement industriel et du commerce extérieur.

LUTTE CONTRE LA FAIM (p. 3391)

MM. Malgras, Baylet, secrétaire d'Etat auprès du ministre des relations extérieures.

PROJET DE L'OPPOSITION RELATIF A LA FONCTION PUBLIQUE (p. 3392)

MM. Charzat, Le Garrec, secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé de la fonction publique et des simplifications administratives.

REVENU AGRICOLE EN 1985 (p. 3393)

MM. Alphandéry, Nallet, ministre de l'agriculture.

CONSEQUENCES DE LA SECHERESSE (p. 3394)

MM. Jean Briane, Souchon, ministre délégué auprès du ministre de l'agriculture, chargé de l'agriculture et de la forêt.

SITUATION AU NICARAGUA (p. 3395)

MM. Mesmin, Baylet, secrétaire d'Etat auprès du ministre des relations extérieures

Suspension et reprise de la séance (p. 3396)

PRESIDENCE DE M. JACQUES ROGER-MACHART

3. **Loi de finances pour 1986 (deuxième partie)**. Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 3396)

Plan et aménagement du territoire

M. Christian Goux, président de la commission des finances, rapporteur spécial.

M. de Caumont, rapporteur pour avis de la commission de la production.

M. Narquin.

M. Defferre, ministre d'Etat, chargé du Plan et de l'aménagement du territoire.

MM. Chevallier.
Clément.
Asensi.
Wacheux.
Alphandéry.

M. le ministre.

Réponses de M. le ministre aux questions de :
MM. Inchauspé, Grussenmeyer, Germon, Rodet.

Etat B

Titres III et IV. - Adoption (p. 3408)

Etat C

Titre V. - Adoption (p. 3408)

Titre VI (p. 3408)

Amendement n° 13 de la commission de la production :
MM. le rapporteur pour avis, le ministre. - Retrait.

Adoption du titre VI.

Renvoi de la suite de la discussion à la prochaine séance.

4. **Ordre du jour** (p. 3409)

COMPTE RENDU INTEGRAL

PRESIDENCE DE M. LOUIS MERMAZ.

La séance est ouverte à quinze heures.

M. le président. La séance est ouverte.

1

SOUHAITS DE BIENVENUE A DEUX DELEGATIONS ETRANGERES

M. le président. Je signale à l'Assemblée la présence dans les tribunes de deux délégations étrangères.

J'ai le plaisir de souhaiter la bienvenue à une délégation de la Knesseth d'Israël, conduite par son président, M. Shlomo Hillel, et par M. Nahmias, député, président du groupe d'amitié Israël-France (*Mmes et MM. les députés et les membres du Gouvernement se lèvent et applaudissent*).

J'adresse les mêmes vœux de bon séjour en France à une délégation de l'Assemblée nationale de la République populaire de Hongrie, conduite par son président, M. Istvan Sarlos. (*Mmes et MM. les députés et les membres du Gouvernement se lèvent et applaudissent*).

2

QUESTIONS AU GOUVERNEMENT

M. le président. L'ordre du jour appelle les questions au Gouvernement.

Nous commençons par les questions du groupe communiste.

SANCTIONS ECONOMIQUES CONTRE LE REGIME DE PRETORIA

M. le président. La parole est à M. Lajoinie.

M. André Lajoinie. Le meurtre par pendaison de Benjamin Molisé a soulevé émotion et indignation dans le monde et montré une fois de plus sous son vrai visage le régime raciste et barbare de Pretoria.

L'assassinat de ce martyr de la liberté, enterré clandestinement sans que sa mère ait pu voir son corps, a suscité des protestations d'ordre moral dont celle du Premier ministre.

Mais la semaine dernière, ici même, quand Lucien Dutar, au nom du groupe communiste, demandait à celui-ci de tout faire pour empêcher le crime, il n'avait pas jugé bon de lui répondre et d'exprimer, en tant que Premier ministre, la position de la France devant la représentation nationale.

L'apartheid est une négation totale des droits de l'homme : sept cents morts depuis un an, plus de mille détenus politiques dont de nombreux condamnés menacés, eux aussi, d'être pendus.

M. Marc Lauriol. Et le goulag !

M. André Lajoinie. Le Gouvernement, une fois exprimée une condamnation morale, refuse d'en tirer les conséquences qui s'imposent, et cette attitude ternit l'image de notre pays dans le monde.

Notre pays, je le rappelle, est en cinquième position, avant les Etats-Unis, pour les prêts accordés à l'Afrique du Sud. Paribas, la Compagnie financière de Suez et la Société générale figurent parmi les douze banques du monde qui font le plus d'affaires avec l'Afrique du Sud. Les importations en France de fruits d'Afrique du Sud, dont notre pays est le premier débouché, ont augmenté en cinq ans de près de 250 p. 100. Et la France continue à importer par millions de tonnes du charbon, de l'uranium extraits par des quasi-esclaves.

Voilà la réalité pendant que la répression se poursuit dans les ghettos, que Nelson Mandela reste emprisonné, que la police torture à mort des étudiants et tire sur des écoliers.

Mettant ses actes en accord avec ses déclarations, le groupe communiste a déposé une proposition de loi qui tend à interdire les relations économiques, commerciales, culturelles, sportives, militaires et politiques avec l'Afrique du Sud tant que durera le régime d'apartheid.

Ce qui est humainement inacceptable doit être non seulement condamné mais encore combattu avec détermination. Toute relation économique doit cesser avec l'Afrique du Sud tant que Nelson Mandela ne sera pas libéré.

Je demande donc au Gouvernement si la France entend prendre contre le régime raciste d'Afrique du Sud les sanctions à la mesure du crime (*Applaudissements sur les bancs des communistes*).

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé des relations avec le Parlement.

M. André Labarrère, ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé des relations avec le Parlement. Monsieur le président, mesdames et messieurs les députés, je vous demande d'exuser l'absence de M. le ministre des relations extérieures, celui-ci ayant dû partir pour New York à l'occasion de la célébration du quarantième anniversaire de l'O.N.U.

Monsieur Lajoinie, personne ne peut mettre en doute l'ardeur et la détermination du Gouvernement de la France à défendre les droits de l'Homme à travers le monde, et ce quels que soient les régimes.

M. Marc Lauriol. C'est mieux !

M. le Ministre, chargé des relations avec le Parlement. Le Gouvernement a déjà, en maintes occasions, précisé son attitude en ce qui concerne l'apartheid et la situation en Afrique du Sud.

La semaine dernière encore, devant cette assemblée, Mme Lalumière a rappelé comment la France a multiplié les initiatives pour marquer sa condamnation d'un système qui prive de ses droits la majorité de la population. Devrais-je citer à nouveau la résolution 569 du Conseil de sécurité, la liste des mesures adoptées par les Douze en septembre dernier, et plus récemment la démarche communautaire effectuée, à notre demande, en faveur de Benjamin Molisé ?

Dois-je également évoquer à nouveau l'effort accru que nous consentons en faveur des communautés noires dans les domaines de la santé, de la formation et de l'éducation ?

Le Gouvernement français constate qu'il a entraîné à sa suite, dans les pressions exercées vis-à-vis de Pretoria, des pays qui n'y étaient pas disposés. Il a pu se rendre compte que ses initiatives ont recueilli un écho des plus favorables dans de nombreux Etats africains.

Il observe cependant que les évolutions en Afrique du Sud demeurent trop lentes, trop limitées par rapport aux légitimes aspirations des victimes de l'apartheid. Aussi se réserve-t-il la possibilité d'accroître ses pressions si les circonstances en font apparaître la nécessité.

Monsieur Lajoinie, mesdames, messieurs les députés, la situation en Afrique du Sud est inadmissible, elle interpelle chacun au plus profond de soi. Le Gouvernement en est conscient et il agit en conséquence. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes*).

M. Guy Ducloux. Mais on continue à faire du commerce avec ce pays. Il faut prendre des sanctions !

M. Louis Odru. Aujourd'hui, pas demain !

M. Antoine Gissinger. Et l'Afghanistan !

REMBOURSEMENT DES DETTES PATRONALES
A LA SECURITE SOCIALE

M. le président. La parole est à M. Le Meur.

M. Daniel Le Meur. Les dettes patronales à la sécurité sociale connaissent un regain inquiétant. Pour l'année 1984, le patronat doit 10 868 millions de francs. Pour l'année 1985, il doit déjà 8 400 millions de francs, au 31 juillet dernier. Pendant les cinq dernières années, le patronat a accumulé 32 416 millions de dette.

Or, certains annoncent déjà pour 1986 le retour du "trou" de la sécurité sociale.

Essaie-t-on de préparer l'opinion à l'acceptation d'une hausse de la cotisation des salariés, puisque le Président de la République s'est engagé à ne pas augmenter la cotisation des patrons et que le budget pour 1986 est marqué par un désengagement important de l'Etat dans le financement de la sécurité sociale ?

Les Françaises et les Français sont déjà trop nombreux à souffrir des ponctions sur leurs revenus et des faiblesses de la protection sociale, faiblesses aggravées par certaines décisions gouvernementales réduisant ou supprimant des remboursements.

Les députés communistes n'acceptent pas ces injustices. Ils proposent une réforme fondamentale du financement de la sécurité sociale de nature à lui assurer un équilibre durable et à permettre une réelle avancée sociale, et ce notamment en faisant payer davantage le grand patronat qui sacrifie les emplois pour avoir plus de profits.

Mais, dans l'immédiat, il est intolérable, pour la santé et la protection de nos concitoyens, que le patronat ne soit pas mis dans l'obligation de payer ses dettes.

Faire traîner les choses, c'est faire un nouveau cadeau au patronat. Qu'entend donc enfin faire le Gouvernement à ce propos ? *(Applaudissements sur les bancs des communistes.)*

M. le président. La parole est à Mme le ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale, porte-parole du Gouvernement.

Mme Georgina Duflois, ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale, porte-parole du Gouvernement. Monsieur le député, le patronat doit, en effet, onze milliards à la sécurité sociale, mais cette somme ne représente que 2 p. 100 de l'ensemble des cotisations dues aux U.R.S.S.A.F., c'est-à-dire moins que ce que doivent les contribuables au budget de l'Etat. Ce taux de recouvrement est tout à fait remarquable, et je tiens à saluer ici l'efficacité des U.R.S.S.A.F.

Cela dit, c'est 2 p. 100 de trop !

M. Marc Lauriol. Bien sûr !

M. Guy Ducloné. Les salariés, eux, payent !

Mme le ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale, porte-parole du Gouvernement. Pour faire rentrer ces 2 p. 100, nous avons institué cette année, non seulement des procédures extrêmement contraignantes pour les entreprises, mais également de lourdes pénalités de retard.

Mais nous souhaitons aller au-delà, et je donnerai à l'Assemblée nationale et à sa commission des affaires culturelles, familiales et sociales toutes les précisions utiles à cet égard.

Vous m'avez dit, par ailleurs, monsieur le député, craindre un démantèlement de la sécurité sociale. Je vous rassure, il ne s'agit en aucun cas de cela. C'est vrai qu'il faut équilibrer les comptes de la sécurité sociale et faire rentrer davantage d'argent - c'est d'ailleurs une des tâches quotidiennes des U.R.S.S.A.F.

En fait, pour 1985, le budget sera équilibré, et même en léger excédent. Sans être extraordinaire, ce très léger excédent nous permettra de commencer l'année 1986 avec vingt milliards de francs en trésorerie. Toutefois, malgré ce résultat, nous n'avons pas de certitudes pour 1986 ; nous ne sommes pas sûrs de connaître l'équilibre, mais nous y travaillons.

Monsieur le député, soyez rassuré. Certes, nous sommes très préoccupés par cette dette patronale, mais il convient de relativiser les choses car il ne s'agit que de 2 p. 100 de l'ensemble des cotisations dues aux U.R.S.S.A.F. Nous faisons tous un effort pour que cet argent entre dans les caisses dans les jours et les mois à venir *(Applaudissements sur les bancs des socialistes.)*

M. Daniel Le Meur. Les salariés paient !

AGRICULTEURS VICTIMES DE LA SECHERESSE

M. le président. La parole est à M. Combastell.

M. Jean Combastell. Ma question s'adresse à M. le ministre de l'agriculture.

Nul n'ignore que la sécheresse qui sévit dans nombre de régions de France constitue un véritable drame pour les agriculteurs, notamment pour les éleveurs. Or, ceux-ci, déjà victimes de cette calamité naturelle, sont désormais victimes de la propagande. En effet, prétendre que les mesures prises en faveur des agriculteurs sinistrés coûtent plus d'un milliard de francs nous paraît être une propagande trompeuse.

En réalité, la dépense serait de l'ordre de 170 millions de francs, si l'on considère que le Gouvernement prend à son compte une aide de 60 millions de francs pour la mise à disposition de 200 000 tonnes de céréales.

La Communauté économique européenne ayant accepté de faire un geste en livrant 200 000 tonnes de céréales, de nouvelles questions se posent. L'aide de la Communauté se substitue-t-elle à celle du Gouvernement ? Si c'est le cas, les agriculteurs devront donc payer cette aide au prix d'intervention ; le seul avantage pour eux étant de pouvoir payer dans un délai de huit mois. L'aide réelle est limitée aux frais financiers induits par ce délai.

On prétend également que les sommes destinées à cette aide seraient prélevées sur certains organismes agricoles et sur des postes budgétaires, notamment sur les crédits affectés aux contrats de Plan Etat-région.

Des précisions chiffrées s'imposent donc pour faire connaître aux Français la vérité sur l'effort entrepris par l'Etat. Pour notre part, nous estimons que cet effort est nettement insuffisant. Les propositions non satisfaites de la profession sont toujours d'actualité.

Pour que l'aide de la Communauté européenne soit réelle, les produits devraient être mis à la disposition des demandeurs à 75 p. 100 du prix d'intervention et le plafond de 200 000 tonnes de céréales devrait pouvoir être dépassé, dans la mesure où il y a tout de même 17 millions de tonnes en stock. Il faudrait également accorder une aide au transport et des délais de paiement. Il conviendrait, enfin, d'encourager les transactions directes entre les producteurs et les utilisateurs et éviter la hausse des prix des aliments pour les animaux *(Applaudissements sur les bancs des communistes.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué auprès du ministre de l'agriculture, chargé de l'agriculture et de la forêt.

M. René Souchon, ministre délégué auprès du ministre de l'agriculture, chargé de l'agriculture et de la forêt. Monsieur Combastell, vous évoquez un problème difficile et grave, dont sont victimes les agriculteurs de votre département, mais aussi ceux du mien.

M. Jean Combastell. Et d'autres départements !

M. le ministre chargé de l'agriculture et de la forêt. Et, en effet, ceux de bien d'autres départements également.

En fait, ma position sur le terrain me permet de bien connaître ce problème et de voir quelles sont les difficultés quotidiennes des agriculteurs.

Face à une telle situation, le ministre de l'agriculture, M. Nallet, et moi-même répétons inlassablement qu'il n'existe pas de remède simple et uniforme. Les mesures prises par le Gouvernement portent sur un ensemble de moyens mis à la disposition des agriculteurs afin que chacun d'entre eux puisse, selon ses besoins et ses capacités, tirer le meilleur parti des fonds publics dans l'utilisation la plus adaptée à son cas particulier.

Il faut d'abord fournir aux éleveurs diverses formes de fourrage. Ainsi que vous l'avez rappelé, monsieur le député, la Communauté a décidé, à la demande de la France, de mettre à notre disposition 200 000 tonnes de céréales fourragères d'intervention.

Ce dispositif, dont le ministre a discuté les éléments sans relâche ces dernières semaines avec les organisations professionnelles, est décentralisé, les préfets décidant, en liaison avec ces mêmes organisations, de la meilleure utilisation des moyens qui seront mis à leur disposition, qu'ils proviennent du budget, du fonds de solidarité éleveurs-céréaliculteurs ou de la Communauté. Ces moyens devront être aussi complétés,

le cas échéant, par les collectivités territoriales. Plusieurs d'entre elles ont déjà manifesté leur intention d'apporter leur contribution, notamment de nombreux conseils généraux et régionaux. En conséquence, monsieur le député, le prix payé par les éleveurs serait de toute façon inférieur au prix de vente des producteurs.

Ces céréales seront distribuées dans les départements sinistrés au prorata du nombre d'unités de gros bétail, dans le courant du mois de novembre. C'est une précision essentielle pour tous les agriculteurs concernés. Je précise que ceux d'entre eux qui connaissent d'importants problèmes de trésorerie pourront payer ces céréales à deux cent quarante jours, c'est-à-dire qu'ils pourront nourrir leur bétail sans avoir à déboursier d'argent avant le mois de juin 1986.

Je rappelle à nouveau l'engagement qu'a pris le Gouvernement. Le fonds des calamités sera approvisionné par l'Etat à hauteur des besoins qui apparaîtront, ainsi que je l'avais déjà indiqué dans cette enceinte il y a quinze jours. Il ne faut pas faire au Gouvernement de procès d'intention sur ce point ; les engagements qu'il a pris seront honorés.

Les caisses régionales du Crédit agricole examineront par ailleurs avec les éleveurs des zones sinistrées la consolidation des annuités d'emprunt qu'ils devaient payer entre le 1^{er} septembre 1985 et le 31 août 1986. Cette consolidation s'effectuera sous la forme de prêts bonifiés d'une durée maximale de sept ans, et dont le taux bonifié par l'Etat est fixé au niveau exceptionnellement bas de 5 p. 100.

Les autorités monétaires tiendront compte de cette situation exceptionnelle pour apprécier la situation du Crédit agricole à l'égard de la régulation. Je souhaite que le Crédit agricole, et je crois savoir qu'il y est prêt, accompagne ces décisions en faisant en sorte que les premiers remboursements n'interviennent qu'au cours de la campagne 1987-1988.

Les agriculteurs sinistrés pourront également demander à leurs caisses de mutualité sociale agricole un étalement du paiement du prochain versement de leurs cotisations sociales. Pour ceux qui les ont déjà payés, un dispositif sera également prévu. Les modalités de cette disposition seront mises au point dans les jours qui viennent, en liaison avec la mutualité sociale agricole et le ministère de l'Agriculture. Les caisses centrales de mutualité sociale agricole recevront les moyens en trésorerie nécessaires pour faire face à des reports de cotisations représentant 500 millions de francs pour l'ensemble des départements sinistrés. Les frais financiers correspondant à un étalement sur douze mois seront pris en charge par l'Etat.

Le versement de la prime à la vache allaitante et de l'indemnité spéciale montagne sera accéléré dans les zones touchées par la sécheresse. Des instructions sont en cours sur ce point.

Enfin, les droits de production liés aux quotas laitiers ne seront pas diminués dans les régions sinistrées. La production de 1985 ne sera pas prise en compte pour le calcul des références de chaque exploitant. Cela me paraît très important et de nature à rassurer des agriculteurs particulièrement inquiets.

Je regrette, monsieur Combastel, que des informations mal comprises aient pu faire croire que 1 milliard de francs serait dégagé pour cette sécheresse. Vous aurez rectifié de vous-même. Il s'agit d'un soulagement de trésorerie des exploitations : 500 millions de francs de report des charges sociales et 500 millions de francs de consolidation d'arriérés.

Au total, je ne crois pas qu'il s'agisse là d'un dispositif complètement « inacceptable » ou « inadapté », comme j'ai pu le lire ici ou là.

Il ne faut pas oublier que ce dispositif est exceptionnel et qu'il permettra aux agriculteurs d'attendre que les indemnités prévues par la loi sur les calamités leur parviennent.

Je précise en conclusion que si certaines indemnités dues au titre des calamités de 1984 n'ont pas encore été réglées aux agriculteurs concernés, elles le seront dans les meilleurs délais ; le ministre et moi-même avons arrêté ce matin des dispositions afin d'octroyer une aide de trésorerie à de nombreux agriculteurs.

Ce dispositif est évolutif, c'est-à-dire que le Gouvernement essaie de s'adapter à la situation au jour le jour. Il faut éviter tout excès de précipitation car l'expérience de 1976 a montré qu'on arrête parfois des dispositifs que la situation sur le terrain ne nécessite pas vraiment (*Applaudissements sur les bancs des socialistes*).

M. le président. Nous en venons aux questions du groupe du rassemblement pour la République.

PROBLEME DE LA LIBERATION DES FRANÇAIS ENLEVES
AU LIBAN

M. le président. La parole est à M. Noir.

M. Michel Noir. Ma question s'adresse à M. le Premier ministre.

Plusieurs députés du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française. Il n'est pas là !

M. Michel Noir. Plus de deux cents jours de captivité pour les uns, plus de cent cinquante jours pour les autres. Cela fait sept mois que Marcel Carton et Marcel Fontaine, diplomates de l'ambassade de France au Liban, ont disparu. Cela fait cinq mois depuis hier que Michel Seurat, chercheur au C.N.R.S. et Jean-Paul Kauffmann, journaliste à *l'Événement*, ont été enlevés à Beyrouth.

Certains diront que le sort de quatre otages peut paraître dérisoire au regard de la tragédie quotidienne du Liban. Mais ces quatre otages-là sont des nôtres, sont nos concitoyens et, grâce aux journaux, à la radio et à la télévision, nous suivons et vivons l'angoisse de leurs femmes, de leurs enfants, de leurs amis, angoisse qui grandit chaque jour.

Force est de constater par ailleurs que la politique française au Proche-Orient est quasiment paralysée, et comme prise en otage elle aussi depuis le début de cette affaire.

Je sais que le Gouvernement français a agi et continue d'agir avec persévérance. Mon but n'est pas aujourd'hui de le critiquer ni de l'amener à révéler les détails de démarches dont nous comprenons qu'elles doivent rester discrètes. Je souhaite simplement savoir si, après tout ces longs mois d'attente décevante, il existe une meilleure espérance de retrouver bientôt Marcel Carton, Marcel Fontaine, Michel Seurat et Jean-Paul Kauffmann (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française, et sur de nombreux bancs des socialistes*).

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé des relations avec le Parlement.

M. André Labarrère, ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé des relations avec le Parlement. Je tiens d'abord à remercier M. Michel Noir qui a placé la question au niveau où elle devait l'être : il s'agit de faire libérer des otages et non de se livrer à des considérations politiciennes.

Six ressortissants français ont été enlevés au Liban. Le Gouvernement a immédiatement mis en œuvre tous les moyens susceptibles de conduire à leur libération.

Dans la première série d'enlèvements se présentait un cas particulier, celui de Sidney Peyroles, directeur du centre culturel de Tripoli, au Nord du Liban. Les ravisseurs, en l'occurrence, se sont presque aussitôt fait connaître. Il a été dès lors possible de faire établir les contacts qui ont abouti à la libération de cet otage dès le 2 avril. Pour y parvenir avaient été sollicitées les interventions de tous les gouvernements, notamment ceux de pays arabes amis, des organisations ou des mouvements dont nous pensions qu'ils pouvaient exercer une influence sur les ravisseurs.

La situation de nos autres otages était malheureusement moins favorable. Si, très vite, l'une des personnes détenues était relâchée - Mme Perez, fille de M. Carton - les geôliers des fonctionnaires de notre ambassade à Beyrouth, de même que ceux, plus tard, de MM. Kauffmann et Seurat, ne se démasquaient pas et ne formulaient pas d'exigences cohérentes. Bien au contraire, les revendications se multipliaient, comme si l'on voulait brouiller les pistes ; les contreparties exigées, elles aussi, étaient contradictoires, et rien n'autorisait à les considérer comme émanant réellement des détenteurs des otages.

L'action du Gouvernement a donc porté sur la recherche d'informations permettant de connaître le sort réservé à nos compatriotes. Ainsi, à notre connaissance, l'intégrité de leurs personnes n'a été à aucun moment menacée. Nous savons par ailleurs que des soins médicaux leur ont été administrés lorsqu'ils étaient nécessaires.

Bien entendu, une action incessante a été menée auprès des gouvernements, des personnalités et des organisations disposant d'une influence sur les ravisseurs, à partir d'affinités politiques, idéologiques, voire religieuses, et en se fon-

dant exclusivement sur des considérations humanitaires. Toutes les voies ont été explorées, notamment celle de l'intervention de la Syrie, qui dispose au Liban, comme vous le savez, de larges moyens d'intervention.

M. le Président de la République est intervenu personnellement auprès de son homologue, le président Assad, tandis que le ministre des relations extérieures maintenait des contacts fréquents avec le responsable de la diplomatie syrienne.

Ces efforts n'ont pas encore, hélas ! abouti à la libération des otages. Le Gouvernement est le premier à le déplorer et comprend, comme l'ensemble de la représentation nationale, l'impatience douloureuse des familles. Il est évident qu'il y a une sorte de décalage entre nos déclarations dans cette enceinte, notre action et ce que peuvent ressentir les personnes privées de la présence des êtres qui leur sont chers.

Vous l'avez reconnu vous-même, monsieur Noir, des progrès notables ont été accomplis, mais il y a des choses que l'on ne peut pas dire, et des considérations évidentes d'efficacité interdisent d'apporter des éclaircissements.

Notre souhait le plus ardent est que, grâce à une action unanime, notamment celle, tout à fait admirable, des familles, des comités de soutien et de tous ceux qui appuient nos efforts, ces otages puissent bientôt respirer l'air de la liberté. Nous sommes très près de ces personnes qui souffrent et je vous remercie, monsieur Noir, de vous être interdit toute considération de nature politicienne. Notre seul but doit être la libération des otages : le Gouvernement œuvre en ce sens (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et sur divers bancs du rassemblement pour la République*).

CONSTRUCTION NAVALE A DUNKERQUE

M. le président. La parole est à M. Paccou.

M. Charles Paccou. Ma question s'adresse à M. le Premier ministre.

Le 26 juin, de cette même place, faisant part au Gouvernement de l'inquiétude de l'agglomération dunkerquoise devant la dégradation de la situation de l'emploi, je précisais que 15 p. 100 de la population étaient au chômage.

J'ajoutais que le bâtiment subissait une crise sans précédent, que les salariés de la Compagnie française des aciers spéciaux s'interrogeaient et que l'angoisse s'installait quant au devenir de la construction navale.

Mon propos d'hier, loin de s'atténuer, demeure aujourd'hui, malheureusement, d'actualité, d'autant plus que le plan pour le Nord, présenté à grand renfort de publicité par M. le Premier ministre, ne comporte pas d'éléments susceptibles de redonner optimisme et confiance à l'agglomération dunkerquoise, laquelle apparaît une nouvelle fois comme le parent pauvre.

Il va de soi que même si l'on ne se faisait guère d'illusions sur ce plan - un de plus depuis les plans de conversion dont on attend encore les résultats positifs - notre stupéfaction fut grande en constatant que pas une seule ligne du plan n'était consacrée à la construction navale.

Cependant, avant de demander au Gouvernement, devant cette carence inadmissible, de bien vouloir préciser ses intentions en la matière, je tiens à rendre hommage aux qualités techniques du chantier dunkerquois, appréciées dans le monde entier, ainsi qu'à son personnel, dont la compétence et la conscience professionnelle ne sont plus à démontrer.

Je condamne donc avec la plus grande fermeté la campagne menée par certains médias nationaux afin de jeter le discrédit sur les chantiers de Dunkerque. Dans la réponse qu'il m'a faite le 26 juin dernier à la question que je lui posais, M. Malvy, secrétaire d'Etat, indiquait que les conditions définitives de vente des deux navires T.P.C. en construction à Dunkerque devaient être finalisées prochainement. D'autres précisions peuvent-elles être apportées aujourd'hui ?

En juillet dernier, afin de calmer l'inquiétude des salariés de Normed et de toute la population, la construction à Dunkerque d'un train-ferry a été annoncée. A quelle date cette commande sera-t-elle officielle et quand la mise en chantier pourra-t-elle être effectuée ?

Mme Cresson a indiqué récemment que le site de Dunkerque serait maintenu. J'en prends acte. Cependant, et là est le fond de la question, il importe que la vérité, toute la vérité, soit dite. Quels effectifs précis le Gouvernement

entend-il maintenir sur le site de Dunkerque ? (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française*).

M. le président. La parole est à Mme le ministre du redéploiement industriel et du commerce extérieur.

Mme Edith Cresson ministre du redéploiement industriel et du commerce extérieur. Monsieur le député, Dunkerque, comme les autres sites français de construction navale, se débat dans de grandes difficultés.

Celles-ci ont deux séries de causes.

D'une part, la crise mondiale de la construction navale, qui se traduit par de fortes réductions dans tous les pays du monde, y compris dans des pays très compétitifs en la matière, c'est-à-dire le Japon et l'ensemble du Sud-Est asiatique.

D'autre part, Dunkerque est lourdement handicapé par la très grande faiblesse des investissements au cours des trente dernières années (*Exclamations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française*), alors même que des profits considérables ont été réalisés, en particulier dans la période 1970-1978.

Je rappelle l'action vigoureuse du Gouvernement pour assurer le maintien du site de Dunkerque. La création de Normed et les financements publics importants dont l'entreprise a bénéficié depuis 1982 ont permis d'éviter la disparition pure et simple du site. La surcapacité mondiale a néanmoins eu comme conséquence une baisse de capacité à Dunkerque comme dans les autres sites français.

Le Gouvernement a mis en place des moyens exceptionnels pour accompagner l'adaptation des chantiers français : pré-retraite à cinquante-trois ans, congés de conversion. Pour Dunkerque, de plus, Sodinor a reçu une dotation spécifique de 20 millions de francs afin de favoriser l'implantation d'industries nouvelles.

Le maintien durable du site de Dunkerque, qui a été confirmé à plusieurs reprises par le Gouvernement et par moi-même, est rendu crédible, d'une part, par la mise en construction de deux navires phosphoriques au printemps 1984, bien que la commande soit effectivement intervenue un an après, et, d'autre part, par la commande, par la S.N.C.F., d'un train-ferry qui assurera une charge jusqu'en 1987 : cela est d'ailleurs rendu possible grâce au concours du conseil régional.

Voilà, monsieur le député, la vérité sur l'avenir du chantier naval de Dunkerque. Aucun gouvernement n'a jamais autant fait pour la construction navale (*Exclamations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française*)...

M. Jean-Louis Goasdouff. Et à Brest ?

Mme le ministre du redéploiement industriel et du commerce extérieur. ... et c'est grâce à ces efforts sans précédent qu'on peut encore parler de construction navale à Dunkerque (*Applaudissements sur les bancs des socialistes*).

MARIAGES AYANT POUR OBJECTIF L'ACQUISITION DE LA NATIONALITE FRANÇAISE PAR UN DES CONJOINTS

M. le président. La parole est à M. Tranchant.

M. Georges Tranchant. Monsieur le président, ma question s'adresse à M. le garde des sceaux, ministre de la justice, qui, j'ai le regret de le constater, est absent, probablement parce qu'il aurait eu des difficultés à répondre à la question que je vais lui poser (*Rires et exclamations sur les bancs des socialistes*). - *Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République*).

Plusieurs députés socialistes. C'est scandaleux !

M. Marc Lauriol. M. Tranchant a raison !

M. Georges Tranchant. Je m'adresse donc au ministre chargé des relations avec le Parlement, és qualités...

M. Michel Colinet. C'est un homme universel !

M. Georges Tranchant. Mais je ne sais pas si cet homme universel aura la capacité de répondre à une question sérieuse (*Protestations sur les bancs des socialistes*).

Cela vous annuie, n'est-ce pas, messieurs de la majorité ?

Un député socialiste. Vous, vous êtes un rigolo ! Allez en Suisse !

M. Georges Tranchant. Monsieur le ministre chargé des relations avec le Parlement...

M. Pierre Jagoret. Vous mériteriez qu'il ne vous réponde pas !

M. Georges Tranchant. ... depuis plusieurs années, un nombre de plus en plus important d'étrangers acquièrent la nationalité française frauduleusement (*Rires et exclamations sur les bancs des socialistes*) à l'aide de mariages de complaisance, le plus souvent rémunérés, à seules fins, chacun le comprend, de bénéficier des avantages que confère notre nationalité (*Exclamations sur les bancs des socialistes*).

Ces abus sont d'une telle importance que certains journaux, dont je ne citerai pas les titres par égard pour vous, messieurs de la majorité, passent régulièrement des petites annonces émanant d'étrangers recherchant des personnes de nationalité française acceptant un mariage blanc contre rémunération.

Plusieurs députés socialistes. En Suisse !

M. Georges Tranchant. De nombreux maires et officiers de l'état-civil ont décelé des cas patents et notoires de « professionnels » s'étant plusieurs fois mariés et ayant plusieurs fois divorcé, ainsi que de « couples » qui n'ont en tout et pour tout passé ensemble que les quelques heures nécessaires (*Rires sur les bancs des socialistes*) pour régler les formalités administratives et financières découlant de leurs accords (*Nouveaux rires et exclamations sur les bancs des socialistes*).

Monsieur le président...

M. Gabriel Kasperelt. Le président ne préside plus !

M. Georges Tranchant. ... pouvez-vous faire régner l'ordre dans l'assemblée que vous présidez, afin que l'opposition puisse s'exprimer ? (*Applaudissements sur plusieurs bancs du rassemblement pour la République*).

M. le président. Concluez, monsieur Tranchant !

M. Georges Tranchant. Dans de nombreux cas, notamment lorsqu'il s'agit de femmes étrangères, les enfants sont reconnus et acquièrent également la nationalité française.

Quelles sont actuellement, monsieur le garde des sceaux « absent »...

Un député socialiste. Jaloux !

M. Georges Tranchant. ... les dispositions législatives permettant de faire annuler, après enquête, ces mariages de complaisance ? (*Rires sur les bancs des socialistes*).

Etes-vous disposé, pour autant qu'un support juridique existant le permette, à donner des instructions aux magistrats du parquet pour faire diligenter des enquêtes sur tous les cas suspects qui leur seront signalés notamment par les maires, les officiers de l'état civil ou tout autre (*Exclamations sur les bancs des socialistes*) susceptibles de mettre en évidence de tels abus ?

Mes chers collègues de la majorité, puisque vous semblez gênés par cette question (*Rires sur les bancs des socialistes*), je vais ajouter un commentaire :

M. le garde des sceaux a donné des directives aux maires de Paris, par une circulaire du parquet de Paris, 3^e section B, en date du 5 août 1985, rappelant que les officiers de l'état civil devaient procéder aux mariages d'étrangers avec des Français, sans même vérifier leur situation en France et sans leur demander leur passeport ou leur carte de séjour.

M. Marc Lauriol. C'est scandaleux !

M. Georges Tranchant. Cela revient à dire que l'absence de renseignements, qui est imposée aux maires, permet à des étrangers, sans que soit opéré le moindre contrôle sur leur passé, d'acquérir la nationalité française. En êtes-vous fiers, messieurs de l'opposition ? (*Rires sur les bancs des socialistes*). Pardon : de la majorité ! (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et sur plusieurs bancs de l'union pour la démocratie française*).

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé des relations avec le Parlement.

M. André Labarrère, ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé des relations avec le Parlement. Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, je voudrais tout

d'abord dire que je ne comprends pas que M. Tranchant fasse la chasse aux sorcières, et surtout aux sorcières mariées car, dans ce cas-là, la punition, elle est à la maison (*Sourires*).

Monsieur Tranchant, permettez qu'à mon tour je vous pose une question : comment, à moins qu'il y ait eu des opérations particulières, pouvez-vous, après avoir parlé de « mariages blancs », de certains immigrés, faire allusion ensuite à « leurs enfants » ? Comment les intéressés ont-ils procédé ? (*Rires et applaudissements sur les bancs des socialistes*).

Vous allez me répondre que vous pensiez aux enfants qu'ils ont eus avant leur mariage. Peut-être...

M. Gabriel Kasperelt. Ce n'est pas le sujet !

M. Claude Labbé. En effet !

M. le ministre chargé des relations avec le Parlement. Monsieur Labbé, ce n'est pas à vous de bénir cette union ! (*Nouveaux rires sur les bancs des socialistes. - Exclamations sur les bancs du rassemblement pour la République*).

M. Gabriel Kasperelt. Comme d'habitude, vous ne comprenez rien !

M. le ministre chargé des relations avec le Parlement. Mesdames, messieurs, M. Tranchant a posé une question importante, et je voudrais lui répondre sérieusement.

M. Claude Labbé et M. Gabriel Kasperelt. Il serait temps !

M. le ministre chargé des relations avec le Parlement. Monsieur Tranchant, des mesures existent déjà en droit français pour empêcher les mariages ayant pour seul objet l'acquisition de la nationalité française par un seul des conjoints.

D'une part, l'annulation du mariage de complaisance peut être demandée devant le tribunal de grande instance par tout intéressé dont l'époux victime et le ministère public, conformément à l'article 184 du code civil, si la fraude peut être démontrée (*Exclamations sur les bancs du rassemblement pour la République*).

En effet, la jurisprudence et la doctrine admettent qu'est entaché de nullité absolue le mariage simulé contracté dans un but étranger à l'union matrimoniale.

D'autre part, la loi du 7 mai 1984 modifiant et complétant la loi du 9 janvier 1973 a renforcé les conditions d'acquisition de la nationalité française par le conjoint étranger d'un Français pour dissuader la célébration des mariages de complaisance à cette seule fin. Désormais, la communauté de vie d'au moins six mois exigée des époux, dont le défaut était auparavant une cause d'opposition à l'acquisition de la nationalité, est devenue une condition de recevabilité de la demande elle-même. L'article 4 du décret du 16 août 1984 prévoit que les deux époux doivent attester sur l'honneur de leur communauté de vie et produire tout document corroborant cette affirmation.

Lorsqu'une déclaration acquisitive de la nationalité française a été enregistrée à tort sur le fondement du mariage, elle peut être annulée en vertu de l'article 107, alinéa 2, du code de la nationalité française, s'il y a eu fraude à la loi.

J'en arrive au plan pénal. Vous avez là évoqué un véritable problème, monsieur Tranchant, en mentionnant les directeurs de journaux publiant des petites annonces...

M. Emmanuel Aubert. C'est à eux qu'il faut s'adresser !

M. le ministre chargé des relations avec le Parlement. Ecoutez-moi, je vous en prie !

Le directeur de publication d'annonces de presse en faveur d'étrangers qui recherchent un mariage simulé avec un conjoint français peut être sanctionné par application de l'article 21 de l'ordonnance du 2 novembre 1945 relative aux conditions d'entrée et de séjour en France des étrangers et portant création de l'Office national d'immigration. Ce texte punit « tout individu qui, par aide directe ou indirecte, a facilité ou tenté de faciliter l'entrée, la circulation ou le séjour irrégulier d'un étranger ».

M. Michel Cointat. Combien y a-t-il eu d'annulations ?

M. le ministre chargé des relations avec le Parlement. La jurisprudence considère que ce délit est caractérisé dès lors que les mariages proposés dans un journal ne sont que des simulacres destinés à permettre à des personnes étrangères d'obtenir par fraude et plus aisément des autorisations de séjour qui leur auraient été autrement refusées, et dès lors

que le directeur de la publication a apporté son concours en connaissance de cause à la fraude projetée. En conséquence, sous réserve de l'appréciation souveraine des tribunaux et selon les circonstances d'espèce, cette jurisprudence pourrait trouver à s'appliquer dans la mesure où l'acquisition de la nationalité française facilite le séjour et la circulation des étrangers en supprimant les obligations auxquelles ceux-ci devraient être soumis.

En terminant, monsieur Tranchant, je tiens à vous poser une question très simple : tout le monde a le droit de se marier ou de ne pas le faire, mais pourquoi ne se produirait-il pas un coup de foudre entre un étranger et une Française ?

L'amour n'a pas de frontières, mais comme vous êtes totalement buté en la matière, vous ne l'avez pas compris ! *(Applaudissements sur les bancs des socialistes. - Exclamations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)*

M. Georges Tranchant. Je n'ai pas votre largesse d'esprit, monsieur le ministre !

M. Marc Lauriol. M. Labarrère est un plaisantin !

M. Emmanuel Aubert. Il n'a pas sérieusement répondu à une question sérieuse !

M. le président. Nous en venons aux questions du groupe socialiste.

AVION « HERMES »

M. le président. La parole est à M. Vennin.

M. Bruno Vennin. Ma question s'adresse à M. le ministre de la recherche et de la technologie. Elle porte sur le projet d'avion spatial européen Hermès, dont le programme a été défini, le 18 octobre dernier, par le Centre national d'études spatiales.

Le projet Hermès a été défendu par la France lors de la conférence de l'Agence spatiale européenne, à Rome, au mois de janvier 1985. Il s'agit de disposer d'un avion spatial susceptible d'accomplir des missions en orbites basses, qui soit totalement indépendant d'autres programmes de coopération avec les Etats-Unis.

La réalisation de ce projet est une condition déterminante de la cohérence de la politique spatiale définie à Rome, suite logique de la réussite des programmes Ariane.

Huit pays ont déjà fait savoir à la France qu'ils désiraient s'associer au programme Hermès. Mais la presse s'est fait l'écho des doutes concernant la participation de la République fédérale d'Allemagne, et nous voudrions recevoir plus d'informations sur ce point.

De quelle façon la France pourra-t-elle confirmer la réussite du programme Hermès, réussite fondamentale à un moment où la concurrence, particulièrement avec la N.A.S.A., est extrêmement vive ?

Je rappelle que, ainsi que l'a affirmé le Président de la République à La Haye, en 1984, il n'y aura pas d'Europe libre si celle-ci ne se donne pas les moyens d'une politique spatiale indépendante *(Applaudissements sur les bancs des socialistes)*.

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé des relations avec le Parlement *(Exclamations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)*

M. Michel Noir. Non ! Encore lui !

M. Michel Colnât. M. Labarrère est universel !

M. André Labarrère, ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé des relations avec le Parlement. Evidemment, messieurs de l'opposition, vous n'êtes pas capables de répondre à une telle question, car vous n'y comprenez rien ! *(Nouvelles exclamations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)*

M. Georges Tranchant. M. Labarrère est un homme-orchestre ! On n'entend que lui ! Où sont les autres ministres ?

M. le ministre chargé des relations avec le Parlement. Monsieur Vennin, M. Curien vous remercie de lui avoir posé votre question, qui est très importante.

Le Centre national d'études spatiales vient d'annoncer les premiers choix industriels pour la réalisation de l'avion spatial Hermès.

Au début de l'année, à Rome, les ministres compétents des pays membres de l'Agence spatiale européenne ont défini l'Europe de l'espace pour la fin de ce siècle. La France était représentée par M. Hubert Curien, qui regrette de ne pas pouvoir vous répondre lui-même aujourd'hui.

Deux maîtres-mots résument cette conférence : autonomie et cohérence.

Autonomie : l'Europe a choisi de se doter des moyens lui permettant de réaliser, d'utiliser et de placer en orbite des satellites, d'intervenir en orbite sur ces charges utiles pour les réparer et les reconfigurer, et de réaliser des vols habités, dans la perspective de disposer plus tard d'une station orbitale proprement européenne.

Second maître-mot : cohérence. Les développements majeurs qui illustreraient cette politique comprennent un programme scientifique et technique de grande envergure, et le développement d'Ariane V, de Colombus, dont la première phase se déroule dans le cadre de l'Agence spatiale européenne, et d'Hermès, dont la première phase est conduite par la France en coopération avec différents pays européens.

A la suite du choix du maître d'œuvre industriel, Aérospatiale, en une large coopération avec la Société des avions Marcel Dassault, une réunion des industriels et des délégués des pays membres de l'Agence spatiale européenne va se dérouler le 25 octobre pour affiner la structure de réalisation de ce projet, qui regroupe des industriels de plus de dix pays européens.

Plus tard, en 1986, le projet sera présenté pour être inclus dans le cadre de l'Agence spatiale européenne en même temps que se prendront les décisions d'engagement d'Ariane V et de Colombus.

A Rome, l'Allemagne fédérale a souscrit aux deux principes d'autonomie et de cohérence. Elle a fait part des difficultés, notamment financières, qu'entraîne la réalisation simultanée d'Ariane V, de Colombus et d'Hermès.

Depuis lors, de nombreux contacts ont eu lieu avec les industriels allemands, qui ont manifesté un très grand intérêt pour ce projet et qui souhaitent y être impliqués. Par ailleurs, des discussions au niveau des ministres concernés et de leurs services permettent d'étudier les aménagements possibles qui pourraient permettre l'engagement de l'industrie allemande au compte de l'ensemble de l'industrie aéronautique et spatiale européenne pour réaliser ce grand projet.

Les contacts se poursuivent avec la République fédérale d'Allemagne et rien - je dis bien : rien - ne justifie un pessimisme dans ce domaine important. Il serait bien sûr fortement regrettable que l'Allemagne soit absente d'Hermès. Nous arriverons sans aucun doute à une solution permettant à ce grand pays d'y participer. Cela dit, notre détermination à avancer n'a absolument pas varié.

Ce projet ambitieux présente, vous vous en rendez compte, de grandes difficultés techniques, mais le Gouvernement est confiant dans sa réussite car il connaît la compétence des ingénieurs et des techniciens de l'Aérospatiale et des Avions Marcel Dassault. Je suis persuadé que l'Assemblée nationale unanime s'associera à cet hommage rendu à nos techniciens et à nos ingénieurs *(Applaudissements sur les bancs des socialistes)*.

EMISSION « L'HEURE DE VERITE »

M. le président. La parole est à M. Loncle.

M. François Loncle. Les téléspectateurs d'Antenne 2 et, par la suite, la plupart des Français grâce à la presse, ont appris avec stupéfaction la semaine dernière que les fiches d'appels téléphoniques de l'émission *L'Heure de vérité* avaient été remises au président du front national. Ces fiches comportent en particulier les nom et adresse des téléspectateurs ayant téléphoné, ainsi que les textes de leurs réactions.

M. Robert Cabé. C'est incroyable !

M. François Loncle. De nombreuses associations ont protesté contre cette atteinte à la vie privée et aux libertés. La Ligue des droits de l'homme a décidé de saisir la commission Informatique et libertés et des téléspectateurs, fort nombreux, se sont retournés vers la Haute Autorité de la communication audiovisuelle.

Cette pratique crée un précédent qui s'apparente à la délation. Le Gouvernement peut-il, en liaison avec vous-même, monsieur le président de l'Assemblée nationale, et la présidence du Sénat, prendre les dispositions nécessaires pour indiquer aux instances compétentes les moyens d'interdire,

une fois pour toutes, ce procédé particulièrement choquant ? (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et sur divers bancs du rassemblement pour la République*).

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé des relations avec le Parlement (*Exclamations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française*).

M. Robert-André Vivien. On pourrait changer un peu !

M. Georges Tranchant. Encore Labarrère ? Il devrait être Premier ministre !

M. André Labarrère, ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé des relations avec le Parlement. Enfin une chose intelligente dite par M. Tranchant ! (*Rires*.)

Monsieur Loncle, M. le garde des sceaux, retenu au Sénat, vous prie de bien vouloir l'excuser de ne pouvoir répondre lui-même à votre question. Il m'a chargé de le remplacer.

La pratique suivie jusqu'ici par les réalisateurs de *L'Heure de vérité* a suscité en effet des interrogations, et même des inquiétudes très sérieuses, quant à la possibilité de communiquer des fiches ou des questionnaires. Je suis persuadé que personne dans cette assemblée ne me contredira, car il s'agit d'une chose très grave.

Vous n'ignorez pas que la commission nationale Informatique et libertés est compétente pour se prononcer dans ce domaine. Elle a décidé tout récemment de se saisir de cette question et procède actuellement à une analyse de ce problème, en liaison avec la Haute Autorité de la communication audiovisuelle.

Il lui appartiendra, à l'issue de cette étude, de prendre ou de proposer, le cas échéant, les mesures qu'elle estimera nécessaires.

D'ores et déjà, la Haute Autorité, que des téléspectateurs avaient saisie, a demandé aux présidents des sociétés de programmes que les fiches comportant le nom, l'adresse et le numéro de téléphone ne soient plus transmises aux invités. Seul le relevé des questions pourra l'être. Mais je pense, mesdames, messieurs les députés, que nous pouvons tout de même nous interroger les uns et les autres, et d'une façon très sérieuse, sur le fait que des noms, des numéros de téléphone, des réactions aient pu être communiqués à un homme comme M. Le Pen qui fait honte à la démocratie (*Vifs applaudissements sur les bancs des socialistes. - Applaudissements sur les bancs des communistes*).

Un député socialiste. Vous n'applaudissez pas, messieurs de la droite ?

M. Jean-Claude Gaudin. C'est vous qui allez le faire entrer à l'Assemblée nationale ! (*Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et sur de nombreux bancs du rassemblement pour la République. - Protestations sur les bancs des socialistes*).

DENATIONALISATIONS ET DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL NATIONAL

M. le président. La parole est à M. Germon.

M. Claude Germon. Ma question s'adresse à Mme le ministre du redéploiement industriel et du commerce extérieur. Madame le ministre, un cabinet d'affaires vient de présenter un projet de privatisation du secteur public. Est-il sérieux, quand on connaît les effets positifs des nationalisations (*Rires sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République*)...

Un député socialiste. Eh oui !

M. Claude Germon. ... de prétendre, privatiser par exemple toutes les compagnies d'assurances, l'U.A.P., le G.A.N., les A.G.F., entre autres, la S.E.I.T.A., Air Inter, Air France, la S.N.I.A.S., la Société nationale des poudres et explosifs ou encore Sacilor, Usinor et les P.T.T. ?

M. Georges Tranchant. Et Renault ?

M. Claude Germon. Ne pensez-vous pas, madame le ministre, que l'application de ce projet porterait atteinte aux droits des salariés des entreprises concernées, désorganiserait le marché financier, comporterait le risque de « défrancisation » de plusieurs secteurs clés ou stratégiques de notre activité économique, réduirait à néant la volonté de mener une politique industrielle nationale, ordonnée par le 9^e Plan et cohérente avec les besoins de la France et des Français ?

Avec ce projet, madame le ministre, n'est-il pas à craindre que l'industrie nationale ne soit à la merci des fluctuations boursières à l'étranger, mettant gravement en cause notre indépendance nationale ? (*Applaudissements sur les bancs des socialistes*).

M. le président. La parole est à Mme le ministre du redéploiement industriel et du commerce extérieur.

M. Edith Cresson, ministre du redéploiement industriel et du commerce extérieur. Monsieur le député, un cabinet d'affaires vient de rendre publique une étude sur les dénationalisations.

Cela fait une étude de plus, sur une liste déjà longue, car tous les projets de dénationalisations, quel que soit leur raffinement technique, butent sur les mêmes obstacles incontournables.

Premièrement, dénationaliser serait laisser l'étranger prendre le contrôle d'une large part de l'industrie française (*Applaudissements sur les bancs des socialistes. - Exclamations sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République*).

M. Francis Geng. Ce propos est scandaleux !

M. Michel Noir. Et faux !

M. Jean-Pierre Balligand. Vous êtes des antinationaux, messieurs !

Mme le ministre du redéploiement industriel et du commerce extérieur. La taille et l'importance des entreprises à dénationaliser, selon ce projet, sont telles que les fortunes françaises seront à l'évidence insuffisantes pour répondre à l'offre.

M. Marc Louriol. A cause de qui ?

Mme le ministre du redéploiement industriel et du commerce extérieur. Les étrangers hériteront donc nécessairement d'une part substantielle des entreprises dénationalisées.

M. Raoul Bayou. C'est exact.

M. Michel Noir. C'est faux ! Vous le savez bien !

Mme le ministre du redéploiement industriel et du commerce extérieur. Même si des restrictions aux achats étrangers étaient imposées, elles ne résisteraient pas longtemps à la force du marché ou seraient contournées par le biais des filiales françaises d'entreprises étrangères.

M. Michel Debré. Il suffit de prendre des précautions.

Mme le ministre du redéploiement industriel et du commerce extérieur. Deuxièmement, l'Etat ne conserverait alors que les secteurs en perte et céderait à des intérêts privés des entreprises redressées grâce à l'effort public (*Très bien ! sur les bancs des socialistes*).

Les entreprises les moins rentables ou déficitaires ne seront pas vendables et resteront à la charge de l'Etat.

En revanche, celles qui sont les plus florissantes, c'est-à-dire celles qui ont été nationalisées en 1982, seront cédées à des intérêts privés, à quelques particuliers, qui tireront profit d'entreprises dont le relèvement doit beaucoup à l'effort de l'Etat puisque près de quarante milliards de francs ont été investis en fonds propres dans les entreprises industrielles nationalisées.

Parmi ceux qui poussent à la dénationalisation, beaucoup ont des ambitions pour eux-mêmes. Des listes circulent déjà dans Paris.

M. Alain Bonnet. Ah !

Mme le ministre du redéploiement industriel et du commerce extérieur. Des revanchards se pressent. N'oublions pas comment ces entreprises ont été gérées avant 1981. Voulons-nous y revoir les mêmes ? (*Applaudissements sur les bancs des socialistes*).

Troisièmement, la dénationalisation absorberait la quasi-totalité de l'épargne. Les sommes que le public devrait réunir pour acheter les entreprises dénationalisées seraient autant de moins pour l'épargne et l'investissement qui est actuellement en hausse grâce aux mesures qui ont été prises par le Gouvernement (*Applaudissements sur les bancs des socialistes. - Protestations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française*).

M. Francis Geng. N'importe quoi !

M. Jean-Claude Gaudin. Ce que vous dites est faux, madame le ministre !

M. Michel Colinet. L'épargne et l'investissement n'ont jamais été aussi bas !

Mme le ministre du redéploiement industriel et du commerce extérieur. L'investissement industriel est en hausse en France pour la première fois depuis dix ans et durant deux années consécutives, 1984 et 1985.

M. Michel Noir. Est-ce que je peux vous interrompre, madame le ministre ?

Mme le ministre du redéploiement industriel et du commerce extérieur. Sauf à brader les entreprises, il n'est même pas sûr que la totalité de l'épargne disponible soit d'un montant suffisant pour le rachat des entreprises nationalisées aujourd'hui rentables.

Quatrièmement, si l'on dénationalisait, la politique sociale serait en régression, et la participation des salariés aux conseils d'administration prendrait naturellement fin.

M. Michel Colinet et M. Francis Geng. Non, non !

M. Marc Lauriol. On a dit le contraire !

Mme le ministre du redéploiement industriel et du commerce extérieur. Les dispositifs régionaux d'aide à la création d'entreprise et les facilités de reclassement qu'ont mis en place les groupes nationaux prendraient aussi très vraisemblablement fin.

M. Edmond Alphandéry. Et les licenciements collectifs ?

Mme le ministre du redéploiement industriel et du commerce extérieur. La prolifération des études et des rapports ne peut masquer l'évidence : la droite manque d'imagination pour proposer quelque chose de neuf.

M. Robert-André Vivien. Vous, par contre, vous en avez trop !

Mme le ministre du redéploiement industriel et du commerce extérieur. Sa seule trouvaille est de proposer le retour en arrière, de défaire ce qui a été fait, y compris par le général de Gaulle (*Applaudissements sur divers bancs des socialistes*) au risque de créer des traumatismes inutiles et de graves dommages pour le pays (*Très bien ! sur les mêmes bancs*).

M. Marc Lauriol. Les dommages, c'est vous qui les avez créés !

Mme le ministre du redéploiement industriel et du commerce extérieur. Dès maintenant, les projets de dénationalisations annoncés prennent le risque de déstabiliser ces entreprises et leurs responsables.

M. Francis Geng. Il fallait y penser en 1982 !

Mme le ministre du redéploiement industriel et du commerce extérieur. L'industrie française se redresse, la France est en train de gagner son pari : alors, la droite en est réduite à l'idéologie (*Rires et exclamations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française. - Applaudissements sur les bancs des socialistes*).

Les résultats économiques que nous avons obtenus sont bons. Les entreprises nationalisées sont bien dirigées. A droite même, on le reconnaît.

Nul n'ignore plus maintenant que la nationalisation a permis d'éviter le naufrage de groupes industriels essentiels à notre pays. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes*.) On peut se demander aujourd'hui ce que seraient devenus Thomson, Bull, Pechiney ...

Plusieurs députés du rassemblement pour la République. Renault !

Mme le ministre du redéploiement industriel et du commerce extérieur. ... Rhône-Poulenc sans la nationalisation de 1982 (*Applaudissements sur les bancs des socialistes*).

Plusieurs députés de l'union pour la démocratie française. Cela marcherait mieux !

Mme le ministre du redéploiement industriel et du commerce extérieur. Nul n'ignore non plus que, depuis qu'ils sont nationalisés, les groupes ont pu adopter des stratégies industrielles à long terme et investir massivement ...

M. Robert-André Vivien. Comme Renault !

Mme le ministre du redéploiement industriel et du commerce extérieur. ... en France et dans des régions du monde où nous étions absents, notamment en Asie.

Les résultats financiers de la majorité des groupes publics se redressent. La quasi-totalité des entreprises nationalisées en 1982 étaient en déficit.

M. Francis Geng. Et maintenant ? ...

Mme le ministre du redéploiement industriel et du commerce extérieur. Aujourd'hui, elles font des profits.

M. Raoul Bayou. Très bien !

Mme le ministre du redéploiement industriel et du commerce extérieur. Les entreprises nationales jouent donc un rôle moteur dans des domaines aussi essentiels que le commerce extérieur, la recherche-développement, l'animation du tissu industriel et les relations sociales.

M. Georges Tranchant. Et l'emploi ?

Mme le ministre du redéploiement industriel et du commerce extérieur. Il convient donc d'attendre, au-delà d'un rapport d'un cabinet d'affaires, les précisions que les partis conservateurs devront apporter sur leurs intentions.

M. Michel Noir. Quand vous voulez !

Mme le ministre du redéploiement industriel et du commerce extérieur. Les Français pourront alors juger en détail des projets de l'opposition pour mettre en vente l'industrie française (*Applaudissements sur les bancs des socialistes. - Exclamations sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République*).

M. Michel Noir. Et si on faisait un débat ?

LUTTE CONTRE LA FAIM

M. le président. La parole est à M. Malgras.

M. Robert Malgras. Ma question s'adresse à M. le ministre chargé de la coopération et du développement.

Un vaste mouvement de solidarité s'est développé en France et dans de nombreux pays, essentiellement en faveur des pays africains qui souffrent de la faim. De nombreux élus se sont joints à ce mouvement. Certains d'entre eux ont entrepris une marche symbolique pour alerter l'opinion.

Parmi les pays durement touchés, il en est un qui est cher au cœur des Français, le Tchad. Les images retenues par tous ceux qui ont pu se rendre sur place ont marqué leur mémoire et, personnellement, j'ai pu participer à une mission parlementaire au mois de janvier dernier dans ce pays.

Heureusement, ces derniers temps, la pluie est tombée, apportant ainsi vie et renouveau à la nature et aux populations. Mais ces pluies ne seront qu'un répit dans la souffrance des peuples d'Afrique si une action plus en profondeur n'est pas entreprise.

Pourriez-vous nous rappeler les modalités et le niveau de l'aide actuelle de la France à ces peuples ? Pouvez-vous nous dire quel sera demain l'effort de notre pays ? Enfin, puisqu'il est question du Tchad, pouvez-vous faire le point sur la situation de ce pays et nous dresser le tableau de l'intervention humanitaire de la France ? (*Applaudissements sur les bancs des socialistes*.)

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat auprès du ministre des relations extérieures.

M. Jean-Michel Baylet, secrétaire d'Etat. Monsieur le député, comme vous venez de le souligner, l'Afrique a connu à partir de la fin de 1984 une sécheresse et une famine sans précédent depuis le début du siècle.

Face à l'ampleur du drame, la communauté internationale s'est mobilisée, tant les gouvernements que les organisations gouvernementales. La France, à elle seule, a octroyé plus de 3 000 000 tonnes d'aide alimentaire, que ce soit à titre bilatéral ou par l'intermédiaire de la C.E.E. A cet effort sont venus s'ajouter des mesures complémentaires comme : la fourniture de semences pour les cultures de contre-saison, au Niger notamment ; la fourniture de plaquettes protéinées dans le cadre d'une aide médicale d'urgence ; le forage de puits au Sahel et en Ethiopie ; le soutien aux actions des O.N.G. - les organisations non gouvernementales - comme, par exemple, les volontaires du progrès pour le programme de semences ; l'aide aux transports, avec la fourniture de camions au P.A.M., à l'Unicef et la mise à disposition d'avions, par exemple pour le pont aérien de la Communauté au Soudan, dans le Darfour.

Cet effort sans précédent, mené avec la C.E.E., a permis d'éviter que les pays du Sahel avec lesquels nous avons des relations privilégiées ne connaissent les catastrophes de l'Ethiopie et du Soudan.

Aujourd'hui, la situation s'est améliorée avec l'arrivée d'une saison pluvieuse que l'on n'avait pas connue depuis longtemps et qui a permis à la plupart des grands fleuves de retrouver un débit normal permettant de relancer les cultures. D'après nos informations, seules quelques poches limitées en Mauritanie et au Niger verront la persistance de difficultés.

Avec le retour des pluies, nous courons même le risque de voir l'aide alimentaire arriver tardivement et provoquer l'effondrement des prix des céréales locales.

En dépit de l'amélioration de la situation, la Communauté doit engager de vastes efforts afin que les famines ne se reproduisent plus. Pour cela, il faut envisager un plan de relance des agricultures en Afrique et un plan de préservation de l'environnement.

A cet effet, la France a donné la priorité dans son aide bilatérale de développement rural à la recherche de la sécurité alimentaire. Par ailleurs, elle cherche à mobiliser ses partenaires occidentaux. Au sommet de Bonn de mai 1984, le Président de la République a présenté un plan d'urgence accepté à l'unanimité par les participants. Ce plan, rendu public, repose sur l'amélioration de l'efficacité de l'aide d'urgence grâce à une meilleure prévision, notamment sur la relance des agricultures et la lutte contre la désertification. Ce dernier thème sera au centre de la conférence internationale sur l'arbre et la forêt qui se tiendra à Paris au début de l'année prochaine.

Dans le cadre de cet effort général, les collectivités locales qui ont bien compris les enjeux peuvent et doivent jouer un rôle important. Pour y contribuer, le ministère des relations extérieures a créé une bourse de projets de coopération décentralisée, destinée à leur apporter un appui technique et une incitation financière.

En ce qui concerne le Tchad, la France a, tout au long de la campagne 1984-1985, apporté une attention particulière à la situation alimentaire du pays, tant dans le cadre bilatéral qu'au niveau multilatéral.

Au 30 juin 1985, 10 000 tonnes d'aide alimentaire avaient été livrées, sur un total de 15 000 tonnes prévues pour l'ensemble de l'année. Une aide spécifique a été également consentie pour faciliter l'acheminement de l'aide dans le Sud du pays sous la forme de la fourniture de camions à hauteur de 4,5 millions de francs. L'aide budgétaire à l'Etat tchadien atteindra 70 millions de francs en 1985, la dernière tranche devant être versée dans les prochaines semaines.

A la fin de la saison des pluies, la situation alimentaire au Tchad est en nette amélioration, même si la pluviométrie demeure inférieure à la moyenne des années 70. La superficie du lac Tchad a très sensiblement augmenté, tout comme le débit du lac Chari.

La récolte du coton sera supérieure d'au moins 25 000 tonnes à celle de la précédente campagne et le déficit céréalier devrait être limité.

Notre aide alimentaire sera donc utilisée en priorité pour combler ce déficit. Elle viendra s'ajouter à l'ensemble des autres actions de coopération civiles et militaires qui font du Tchad l'une des toutes premières priorités de l'effort d'aide de la France. *(Applaudissements sur les bancs des socialistes.)*

PROJET DE L'OPPOSITION RELATIF A LA FONCTION PUBLIQUE

M. le président. La parole est à M. Charzat.

M. Michel Charzat. Monsieur le président, mes chers collègues, ma question s'adresse à M. le secrétaire d'Etat chargé de la fonction publique.

Depuis quelques semaines se développe une campagne à l'initiative de l'opposition. *(Rires sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)* Cette campagne vise à éliminer des personnels de la fonction publique sur la base de critères liés à leur appartenance ou à leur opinion politiques.

Ces responsables de l'opposition ne craignent pas ainsi de vouloir nous faire revenir quarante-cinq ans en arrière, au mépris des règles et des principes républicains de la fonction publique. *(Protestations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)*

M. Jean-Louis Goaduff. Ce n'est pas l'opposition qui est responsable des trois millions de chômeurs !

M. Michel Charzat. Ne convient-il pas aujourd'hui de réaffirmer l'attachement qui est le vôtre à la tradition républicaine de l'égal accès de tous à la fonction publique sur la base de critères de capacité, de compétence et de loyauté ? *(Applaudissements sur les bancs des socialistes.)*

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé de la fonction publique et des simplifications administratives.

M. Roger Corrèze. Lequel a provoqué la question !

M. Jean Le Garrec, secrétaire d'Etat. Monsieur Charzat, merci de me poser cette question, ...

M. Roger Corrèze. Bien sûr !

M. Marc Lauriol. Ben voyons !

M. Jean Le Garrec, secrétaire d'Etat... cette question extrêmement importante qui concerne des millions d'agents de la fonction publique. *(Murmures sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)*

Je pense, messieurs de l'opposition, que c'est suffisamment important pour que vous écoutiez en silence. *(Exclamations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)*

Certaines déclarations - et elles sont multiples - ...

M. Michel Colnat. Des exemples !

M. Jean Le Garrec, secrétaire d'Etat... de responsables politiques de haut niveau appartenant à l'opposition me semblent non seulement inopportunes, mais extrêmement inquiétantes et dangereuses. De la droite à l'extrême droite, la dénonciation et la menace deviennent une pratique quotidienne.

Aujourd'hui, les hauts fonctionnaires communistes, les journalistes et demain, qui ? *(Applaudissements sur les bancs des socialistes.)*

Certains semblent regretter les pires moments de notre histoire et vous avez raison, monsieur le député, de rappeler que la liberté d'opinion est un principe républicain fondamental.

Avec gravité, je voudrais faire le rappel des textes qui fixent ces principes, car je crois cela utile.

D'abord, l'article 6 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen du 26 août 1789 reprise dans le préambule des constitutions de 1946 et de 1958 et dont la dernière phrase précise : « Tous les citoyens étant égaux à ses yeux » - il s'agit de la loi - « sont également admissibles à toutes dignités, places et emplois publics, selon leur capacité, et sans autre distinction que leurs vertus et leurs talents. »

Quant au titre 1^{er} du statut général de la fonction publique, tel qu'il résulte de la loi du 13 juillet 1983, reprenant l'esprit du statut de 1946, il dispose en son article 6 : « La liberté d'opinion est garantie aux fonctionnaires.

« Aucune distinction ne peut être faite entre les fonctionnaires en raison de leurs opinions politiques, syndicales, philosophiques ou religieuses, de leur sexe ou de leur appartenance ethnique. » Cet article est fondamental. C'est probablement l'une des plus grandes avancées faites ces derniers mois en ce qui concerne l'affirmation des libertés et des droits fondamentaux de l'homme.

Il est vrai que M. Malaud, qui s'est rallié récemment au R.P.R., remet en cause l'ensemble des statuts, non seulement celui de 1983, mais aussi celui de 1959, c'est-à-dire le statut élaboré par le gouvernement du général de Gaulle.

Enfin, le Conseil d'Etat a fixé la jurisprudence en la matière. Les arrêts Barel du 18 mai 1954 et Guille du 1^{er} octobre 1954 assurent l'équilibre entre cette protection fondamentale de la liberté d'opinion et le devoir de réserve lié à certaines fonctions.

Ces textes et ces principes sont et doivent être respectés. C'est un devoir de tous les républicains.

J'aurais pu enfin dire à M. Chirac, s'il avait été là...

M. Robert-André Vivien. Vous pouvez le dire, on le lui répètera !

M. Jean Le Garrec, secrétaire d'Etat... pour revenir sur une déclaration récente, que les fonctionnaires n'ont rien à se faire pardonner...

M. Roger Corrèze. C'est vous qui ne leur pardonnez pas !

M. Jean Le Garrec, secrétaire d'Etat... et je tiens à en témoigner ici, en ma qualité de secrétaire d'Etat chargé de la fonction publique et à la lumière de mon expérience due à mon action au quotidien...

M. Roger Corrèze. Quel spécialiste !

M. Jean Le Garrec, secrétaire d'Etat... et à rendre hommage à la compétence, au dévouement et à la loyauté de toute la fonction publique (*Applaudissements sur les bancs des socialistes*).

M. Roger Corrèze. Mais pas au Gouvernement !

M. Jean Le Garrec, secrétaire d'Etat. Il nous faut retrouver le souffle...

M. Roger Corrèze. De la liberté !

M. Jean Le Garrec, secrétaire d'Etat... de l'ordonnance du 9 octobre 1945.

M. Jean-Claude Gaudin. Vous n'en manquez pas, de souffle !

M. Jean Le Garrec, secrétaire d'Etat. L'un de ceux qui ont élaboré cette ordonnance siège encore sur les bancs de cette assemblée. En effet, cette ordonnance voulait une administration évoluant au pas du temps, au pas de son temps.

Cette action est menée par le Gouvernement. Nous en témoignerons et nous en débattons, mesdames et messieurs, dans les semaines à venir, sur tous les points et sur toutes les questions.

M. Roger Corrèze. On aura des exemples à donner.

M. Jean Le Garrec, secrétaire d'Etat. Mener cette œuvre à bien, aller jusqu'au bout de cette mission, implique une qualité fondamentale : le respect de l'ensemble de la fonction publique, le respect de son pluralisme, de sa diversité, tout cela étant lié à sa compétence et à sa loyauté. J'aimerais bien que, sur ces points-là, il y ait un accord de tous les républicains (*Applaudissements sur les bancs des socialistes*).

M. le président. Nous en venons aux questions du groupe Union pour la démocratie française.

REVENU AGRICOLE EN 1985

M. le président. La parole est à M. Alphandéry.

M. Edmond Alphandéry. Monsieur le ministre de l'agriculture, l'institut de prévisions économiques et financières pour le développement des entreprises - Ipecode -, réputé pour son sérieux, vient de chiffrer à 8,2 p. 100 la baisse du revenu des agriculteurs en 1985. Si ce chiffre était confirmé, il s'agirait de la plus forte baisse du revenu agricole enregistrée depuis quinze ans. Cette chute, d'après cet institut, s'expliquerait d'une part par une baisse du volume de la production par rapport à l'exceptionnelle récolte de 1984 et, d'autre part, par une politique des prix qui fait supporter aux agriculteurs une lourde part du fardeau de la désinflation. Cette année encore, en effet, le coût des produits nécessaires à leurs productions - les engrais, les machines agricoles, etc. - aura augmenté nettement plus vite que les prix agricoles.

Les agriculteurs contribuent, non seulement à la modération des prix, mais également à l'équilibre des échanges extérieurs, puisque le soldo de notre balance agro-alimentaire, toujours selon l'Ipecode, devrait dégager, cette année, un excédent record de 26 milliards de francs. Monsieur le ministre, vous êtes bien placé pour connaître le grave malaise qui existe dans nos campagnes. Vous savez que beaucoup d'exploitants ne pourront pas supporter un tel effondrement de leurs revenus. Ne pensez-vous pas, dans ces conditions, qu'il serait indispensable de réviser, aussi rapidement que possible, les crédits inscrits dans votre budget. En effet, à structure constante, ce budget de l'agriculture enregistre une baisse de 1 p. 100 en francs courants et de 4,4 p. 100 en francs constants.

N'est-il pas paradoxal, monsieur le ministre de l'agriculture, que l'année où le revenu des agriculteurs est en chute libre soit également celle où le budget de l'agriculture est en régression ? N'est-il pas aussi paradoxal que l'année où les conditions atmosphériques ont été particulièrement dures du fait du gel d'abord, de la sécheresse ensuite, soit celle où les fonds dégagés pour les calamités agricoles sont, eux aussi, en régression ?

Je vous remercie, pour les agriculteurs, de l'attention que vous porterez à cette importante et grave question (*Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République*).

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'agriculture.

M. Henri Nallet, ministre de l'agriculture. Votre question, monsieur le député, appelle de ma part, dans un premier temps, deux remarques de prudence face aux informations dont vous venez de vous faire l'écho.

M. Jean-Claude Gaudin. Elles sont exactes !

M. le ministre de l'agriculture. Je vous indique d'ailleurs qu'un chiffre, encore prévisionnel, provenant d'un autre institut que celui auquel vous avez fait allusion, il s'agit de l'I.N.S.E.E., annonce une diminution possible du revenu agricole en 1985 de 5 p. 100.

M. Roger Corrèze et M. François Geng. Ce n'est déjà pas mal !

M. le ministre de l'agriculture. Ma première remarque concerne la nécessité de replacer de tels chiffres dans une période plus longue. Je vous fais ainsi remarquer qu'au cours de la période 1974-1980, le revenu brut agricole par exploitation en termes réels a diminué, en moyenne, de 2,4 p. 100 par an, alors que, durant la période 1981-1984, il a augmenté de 3,1 p. 100 en moyenne par an.

La différence enregistrée entre ces deux sous-périodes provient, indépendamment des remarques que l'on peut formuler sur la politique agricole menée pendant ce temps, de l'absence de maîtrise des coûts de production au cours de la période 1974-1980 marquée par les chocs pétroliers, alors qu'entre 1981 et 1984 un effort de productivité considérable a été à nouveau réalisé par les agriculteurs, puisque le volume des consommations intermédiaires a crû moins vite que le volume de la production.

Je dois rappeler que la croissance des consommations intermédiaires, dans les années récentes, n'a été que de 4,4 p. 100 par an, alors que, dans le même temps, la production, aidée aussi par des circonstances climatiques favorables, a augmenté en moyenne de 10 p. 100. C'est donc l'effet volume qui a principalement permis cette amélioration des revenus.

Ma deuxième remarque de prudence concerne les chiffres que vous venez d'évoquer.

En effet, les comptes prévisionnels pour l'année en cours ne sont pas encore établis par l'I.N.S.E.E. qui en a officiellement la charge. Ils seront présentés à la commission des comptes de l'agriculture qui se réunira pour les étudier, c'est-à-dire à la fois les estimer, les rectifier et les décomposer, administration et profession confondues, le 21 novembre prochain. Les premières indications que nous pouvons avoir tendent à montrer que l'année 1985 ne sera pas satisfaisante sur le plan des revenus par rapport à 1984, année qui a été, comme vous l'avez vous-même souligné, monsieur le député, une année tout à fait exceptionnelle du point de vue de la production.

Il convient donc de rester relativement prudent, d'autant que les comptes définitifs sont généralement meilleurs que les comptes prévisionnels. Tel fut en particulier le cas pour les années 1982 et 1984, l'ampleur des récoltes n'ayant pas été exactement estimée ou parce que les marchés s'étaient améliorés en fin d'année. Cette tendance est d'ailleurs constante. J'ai ainsi pu vérifier qu'entre 1975 et 1984, l'écart enregistré entre les comptes prévisionnels, c'est-à-dire le chiffre dont vous venez de parler et, pour être plus précis, le compte semi-définitif qui est publié en avril de l'année suivante, lorsque l'année agricole est complètement achevée, a toujours été positif. Il a même été de l'ordre de 6 p. 100 pendant deux années consécutives, en 1982 et en 1983.

Il me semble donc bien tôt pour se prononcer sur une éventuelle compensation de revenus, ce que sous-entendait, j'ai cru le comprendre, votre question.

M. Edmond Alphandéry. Absolument !

M. le ministre de l'agriculture. Que signifient les estimations dont vous avez fait état ?

Je crois qu'elles indiquent déjà - quels que soient par ailleurs les comptes définitifs sur lesquels nous discuterons - une baisse du volume des livraisons, après l'année exceptionnelle de 1984. Mais elles traduisent également à l'évidence une faible hausse des prix agricoles, notamment dans le secteur de l'élevage, laquelle ne sera pas compensée, cette année, par des augmentations de volume.

Que peut-on en conclure aujourd'hui ?

Cette situation difficile qui frappe en particulier les éleveurs - et je ne la nie pas - doit être replacée dans le contexte plus général de l'évolution de l'agriculture européenne et de l'agriculture mondiale. Avant de parler d'une éventuelle aide aux agriculteurs, à la fin de cette année, il faut s'interroger sur les causes de cette situation que l'on retrouve dans de nombreux autres pays, qu'il s'agisse de nos partenaires européens ou des Etats-Unis d'Amérique.

Nous assistons à l'heure actuelle à l'affirmation d'une tendance que l'on pouvait déjà observer depuis plusieurs années : pratiquement tous les marchés agricoles sont désormais encombrés ; il y a surproduction et il pèse sur eux des stocks importants. Il n'est pas nécessaire que je rappelle ici que l'une des difficultés qu'éprouve actuellement le marché de la viande bovine résulte directement du poids que représente le stock communautaire de 750 000 tonnes de viande. Cette situation provoque une forte pression à la baisse ; la concurrence est vive, car les marchés agricoles sont de vrais marchés.

Par ailleurs, la décélération de l'inflation ne permet plus le rattrapage du revenu agricole d'une année sur l'autre par une brutale augmentation des prix, comme on a pu le faire à un certain moment.

Enfin, et vous le savez bien, la limitation des prix garantis pour un certain volume de production dans les secteurs comme celui du lait, où les débouchés sont rares, réduit désormais la garantie offerte aux agriculteurs. Il apparaît clairement que le revenu agricole est de plus en plus dépendant tant de ces débouchés que de la manière dont sont gérés les coûts de production des agriculteurs. Tel était d'ailleurs, je vous le rappelle, monsieur le député, le but originel de la conférence annuelle créée en 1972 et qui a, par la suite, dérapé (*Applaudissements sur les bancs des socialistes*).

CONSEQUENCES DE LA SECHERESSE

M. le président. La parole est à M. Jean Briane.

M. Jean Briane. Ma question s'adresse à M. le ministre de l'agriculture. Je la pose en mon nom mais aussi au nom de tous mes collègues représentant des départements sinistrés par cette grande sécheresse.

Nous subissons une grève qui a des conséquences très lourdes et sur laquelle ni le Gouvernement, ni les députés, ni les agriculteurs n'ont beaucoup de prise : la grève de la pluie. La sécheresse touche les régions agricoles les plus pauvres de France et elle se répercute sur l'ensemble de l'économie rurale, car, dans ces régions, il n'y a pas d'équilibre entre l'agriculture et l'industrie.

Les difficultés résultant pour l'agriculture de cette sécheresse prolongée vont se répercuter sur deux ans au moins et au-delà, étant donné l'impossibilité de semer cet automne et le risque de décapitalisation entraîné par la nécessité pour beaucoup d'éleveurs de réduire leur cheptel. Vous savez que les réserves de fourrage ont été entamées cette année avec soixante jours d'avance, quand ce n'est pas plus, par rapport aux années normales.

Monsieur le ministre, une aide d'un milliard de francs a été annoncée, mais on ne voit pas très bien selon quel dispositif elle va se concrétiser sur le terrain. Je vous ai écouté tout à l'heure répondre à l'un de mes collègues qui vous avait interrogé à propos de la sécheresse, mais je n'ai pas entendu d'indication à ce sujet.

Je vous poserai trois questions ponctuelles et une question générale.

Pouvez-vous, monsieur le ministre, faire le point sur les aides envisagées pour les agriculteurs des régions sinistrées et sur le dispositif à mettre en place, qu'il s'agisse des aides en nature ou des aides en espèces ?

En ce qui concerne les questions plus ponctuelles, pouvez-vous apporter aux éleveurs la garantie d'obtenir un contingent de céréales par U.G.B., en dessous du prix d'intervention - il pourrait être de l'ordre de 500 kilogrammes par U.G.B., selon les professionnels - car les 200 000 tonnes obtenues ne sont pas suffisantes ?

Pour ce qui est de l'aide aux transports, ne faudrait-il pas accompagner l'effort de solidarité qui, spontanément, se dessine chez les agriculteurs des régions non sinistrées en faveur des agriculteurs des régions touchées, en mettant à la disposition des organisations agricoles du matériel ferroviaire pour l'acheminement des pailles, fourrages et autres produits d'alimentation du bétail offerts par les agriculteurs des départements qui n'ont pas été frappés par la sécheresse ?

Je rappelle à ce propos que l'annexe B *ter* n'a pas été reconduite et que le transport de ces fourrages coûte très cher. Peut-être faut-il également envisager des aides aux transports routiers pour les régions éloignées des voies ferroviaires ?

Ma troisième question porte sur la trésorerie des éleveurs touchés par cette catastrophe naturelle d'une ampleur exceptionnelle. Des prêts de consolidation sont envisagés, mais il faudrait que leur montant tienne compte de l'ensemble des annuités de prêts de l'année et qu'un différé de remboursement soit consenti, afin que l'éleveur n'ait pas deux annuités à payer l'année suivant celle de la sécheresse.

De même le report des cotisations sociales, dont vous avez indiqué qu'il représentait 500 millions de francs, ne fera que déplacer le problème, puisque l'éleveur devra verser deux années de cotisations sociales l'an prochain (*Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République*).

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué auprès du ministre de l'agriculture, chargé de l'agriculture et de la forêt.

M. René Souchon, ministre délégué auprès du ministre de l'agriculture, chargé de l'agriculture et de la forêt. Monsieur Briane, vous avez posé trois questions sur ce difficile problème de la sécheresse.

A la première, qui porte sur le dispositif mis en place, je vais, bien entendu, m'efforcer de répondre bien que nous l'ayons déjà fait au moins à trois reprises dans cette enceinte. J'ai cependant l'impression que plus on répète, moins l'opinion publique comprend, car l'information lui est parfois transmise avec des variantes qui rendent la compréhension difficile.

Essayons donc d'être aussi clair que possible.

Monsieur Briane, il y a d'abord la mise à la disposition des agriculteurs de 200 000 tonnes de céréales fourragères communautaires.

M. Jean Briane. A quel prix ?

M. le ministre chargé de l'agriculture et de la forêt. Vous parlez du prix ? La bonification sera de l'ordre de 30 francs par quintal. Ainsi, le prix de vente du quintal de céréales sera au mois de novembre de l'ordre de 100 francs, toutes taxes comprises. On ne peut pas être plus précis !

M. Jean Briane. Mais 200 000 tonnes, ce n'est pas suffisant !

M. le ministre chargé de l'agriculture et de la forêt. Pour l'instant, il y a 200 000 tonnes ; nous verrons ensuite. Il faut commencer par les distribuer.

Voici une autre précision, monsieur Briane. Prenons l'exemple d'un département dont la plus grande partie du cheptel se trouve dans la zone sinistrée ; il recevra 20 000 tonnes de céréales. Sachant qu'un train ne peut transporter que 100 tonnes de céréales, pour apporter 20 000 tonnes dans ce département, il faut vingt trains. Je veux bien, monsieur Briane, qu'on distribue un million de tonnes, mais je sais - et vous le savez aussi parce que vous êtes comme moi un homme de terrain - qu'il est tout à fait impossible d'en assurer le transport jusque chez l'agriculteur, dans de bonnes conditions, en tout cas d'un seul coup, car personne, pas plus le Gouvernement que vous-même et vos amis ne sait le faire.

Quand on dit 700 kilos de céréales par unité de gros bétail, c'est de la démagogie, monsieur Briane.

M. Jean Briane. Cinq cents kilos !

M. le ministre chargé de l'agriculture et de la forêt. C'est aussi de la démagogie ! Car vous savez très bien que la plupart des agriculteurs n'ont pas l'habitude d'utiliser des céréales dans l'alimentation animale et que, par conséquent, ils auront des difficultés pour intégrer cette nouvelle donnée technique en si peu de temps.

M. Jean Briane. Ce n'est plus vrai !

M. le ministre chargé de l'agriculture et de la forêt. J'en connais beaucoup qui ne prendront pas ces céréales ; je suis prêt à en prendre le pari devant la représentation nationale (*Protestations sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République*).

M. Almé Kergueris. Ils ont tout de même l'habitude d'utiliser des céréales fourragères !

M. le ministre chargé de l'agriculture et de la forêt. Outre la distribution de céréales, il y a l'indemnisation des pertes effectivement constatées en application de la loi de 1978 sur les calamités agricoles. Le fonds des calamités sera normalement approvisionné par l'Etat à hauteur des besoins.

Ensuite, les caisses régionales du crédit agricole examineront avec les éleveurs la consolidation des annuités d'emprunt qu'ils devaient payer entre le 1^{er} septembre 1985 et le 31 août 1986. Je l'ai déjà dit, les prêts de consolidation seront consentis pour sept ans à 5 p. 100 avec un différé d'amortissement négocié avec la Caisse nationale du crédit agricole. Par conséquent, les éleveurs, les producteurs, les agriculteurs n'auront rien à payer avant 1987-1988.

La dernière question que vous m'avez posée est donc totalement satisfaite.

Le nécessaire a été fait par le ministre de l'agriculture pour que les caisses régionales du crédit agricole des départements sinistrés mettent rapidement en place les prêts dont je viens de parler.

Ces caisses devront aussi s'adapter aux cas particuliers, notamment des agriculteurs qui seraient victimes, depuis plusieurs années, de calamités et qui seraient fortement endettés ; hélas ! il y en a.

J'ai également indiqué que les agriculteurs sinistrés pourront demander à leur caisse de mutualité sociale agricole un étalement du paiement d'un trimestre de leurs cotisations sociales jusqu'à hauteur de 500 millions de francs.

Le versement de la prime à la vache allaitante et de l'I.S.M. sera accéléré.

Les droits de production liés aux quotas laitiers ne seront pas du tout affectés.

Je crois, monsieur Briane, avoir répondu aux trois questions que vous avez posées.

Je remarque, monsieur Gaudin, que, chaque fois que je réponds à une question d'un député de votre groupe sur l'agriculture, vous me faites signe d'aller vite. Demandez donc à vos collègues de ne pas poser de questions, et surtout de ne pas poser deux fois la même ! (*Exclamations sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République*).

M. Jean-Claude Gaudin. Ayez la courtoisie de répondre un peu plus brièvement, surtout pour dire ce que vous dites ! Nous le savons déjà !

M. le ministre chargé de l'agriculture et de la forêt. Je veux bien, monsieur Gaudin, mais dans ce cas on me demande de répéter car on n'a pas compris ! J'espère que cette fois vous avez compris ! (*Applaudissements sur les bancs des socialistes*).

M. le président. Monsieur Gaudin, vous faites beaucoup de foin ! (*Rires*).

SITUATION AU NICARAGUA

M. le président. La parole est à M. Mesmin.

M. Georges Meamin. Ma question s'adresse à M. le ministre des relations extérieures.

M. Michel Noir. Il n'est pas là !

M. Georges Meamin. Le Gouvernement du Nicaragua vient d'annoncer la suspension des libertés fondamentales, en particulier des libertés d'expression, d'information et de libre circulation. Le droit de grève est également supprimé. Le régime sandiniste s'achemine de plus en plus vers le totalitarisme.

Actuellement, la France accorde au Nicaragua une aide qui n'a fait que croître depuis 1981. En 1985, l'aide alimentaire est de 10 000 tonnes de blé et l'aide financière de 130 millions de francs, soit treize fois plus que pour le Costa Rica, pays démocratique, pacifique et traditionnellement francophile.

Lorsque les émeutes raciales ont été réprimées par le gouvernement d'Afrique du Sud, la France a rappelé son ambassadeur à Pretoria et a pris des sanctions économiques. Quelle sera son attitude vis-à-vis du Nicaragua ? Notre ambassadeur sera-t-il rappelé ? Notre aide sera-t-elle maintenue ? (*Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République*).

M. Jean-Claude Gaudin. Voilà une bonne question !

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat auprès du ministre des relations extérieures.

M. Jean-Claude Gaudin. Heureusement, ce n'est pas M. Souchon qui répond !

M. Jean-Michel Baylat, secrétaire d'Etat. Merci, vous êtes bien bon !

M. André Labarrère, ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé des relations avec le Parlement. Non ils ne sont pas bons !

M. Jean-Michel Baylat, secrétaire d'Etat. A propos de courtoisie, monsieur le président du groupe U.D.F., j'aurais aimé avoir préalablement été informé de la question, comme le veut la tradition. Néanmoins, je vous répondrai, monsieur Mesmin.

Les mesures prises le 15 octobre par le gouvernement du Nicaragua constituent une atteinte aux libertés fondamentales, qui sont à la base de la démocratie (*Très bien ! sur plusieurs bancs de l'Union pour la démocratie française*).

M. Vincent Porelli. Non !

M. Jean-Michel Baylat, secrétaire d'Etat. La France, vous le savez, les a regrettées publiquement.

M. Vincent Porelli. C'est scandaleux !

M. Jean-Michel Baylat, secrétaire d'Etat. En tout cas, je vous rappelle que la vigilance active du Gouvernement français s'applique à tous les pays du monde quel que soit leur régime dès que les libertés et les droits de l'homme sont menacés (*Ah ! sur plusieurs bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République*).

M. Alain Bonnet. Très bien !

M. Jean-Michel Baylat, secrétaire d'Etat. Mais, monsieur le député, si nous déplorons cette attitude, nous condamnons également les pressions économiques et surtout militaires qui ne cessent de s'exercer contre le Nicaragua (*Murmures sur les bancs de l'union pour la démocratie française*).

Les conflits en Amérique centrale sont toujours dus aux disparités économiques et aux injustices sociales qui règnent dans ces pays.

M. Michel Lambert. Absolument !

M. Jean-Michel Baylat, secrétaire d'Etat. Nous devons aider ces pays à les combattre en leur apportant toute l'aide possible et je regrette que la seule mesure que vous proposiez soit de mettre un terme à ce qui est le plus indispensable au peuple du Nicaragua : l'aide alimentaire apportée à un pays où les enfants meurent de faim.

M. Jean-Marie Daillet. Vous leur fournissez bien des armes !

M. Jean-Michel Baylat, secrétaire d'Etat. Non, nous ne fournissons pas d'armes. Ne dites pas n'importe quoi, je vous en prie !

M. Michel Noir. Plus maintenant !

M. Jean-Marie Daillet. Vous ne connaissez pas la question !

M. Jean-Michel Baylet, secrétaire d'Etat. Je vous ai dit qu'on ne me l'avait pas communiquée à l'avance !

En tout cas, la France fait tout ce qui est en son pouvoir. Une conférence se tiendra le mois prochain à Luxembourg. Elle réunira les pays de la Communauté, d'Amérique centrale et du groupe de Contadora. Cette conférence reçoit notre soutien actif car il est de notre devoir de faire en sorte que la situation soit rapidement réglée dans ce pays qui n'a déjà que trop souffert (*Applaudissements sur les bancs des socialistes*).

M. le président. Nous avons terminé les questions au Gouvernement.

Suspension et reprise de la séance

M. le président. La séance est suspendue.

(*La séance, suspendue à seize heures cinquante, est reprise à dix-sept heures sous la présidence de M. Jacques Roger-Machart.*)

PRESIDENCE DE M. JACQUES ROGER-MACHART,

vice-président

M. le président. La séance est reprise.

3

LOI DE FINANCES POUR 1986

(DEUXIEME PARTIE)

Suite de la discussion d'un projet de loi

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1986 (nos 2951, 2987).

PLAN ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

M. le président. Nous abordons l'examen des crédits du ministère du Plan et de l'aménagement du territoire.

La parole est à M. Christian Goux, président et rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.

M. Christian Goux, président de la commission, rapporteur spécial. Monsieur le ministre d'Etat, chargé du Plan et de l'aménagement du territoire, mes chers collègues, c'est avec une certaine satisfaction que je vous présente, pour la première fois en ce qui me concerne, et pour la dernière fois en ce qui concerne la législation, les crédits du Plan et de l'aménagement du territoire.

Satisfaction d'abord pour des raisons intellectuelles. Vous connaissez en effet l'intérêt que je porte, en tant qu'économiste, aux problèmes de planification et d'aménagement du territoire, et l'attachement que je garde envers certains organismes de recherche en socio-économie qui sont, monsieur le ministre d'Etat, placés sous votre tutelle.

Satisfaction ensuite pour des raisons plus terre à terre : le budget de votre ministère, cette année encore, comme tous les ans depuis la loi de finances pour 1982, progresse plus que le budget de l'Etat, même si l'on prend en compte les différentes modifications de structures qui ont pu intervenir. Le montant global des crédits en cause - 2,7 milliards de francs au total en 1986 - reste, il est vrai, modeste.

Toutefois, l'évolution tendancielle montre bien que la décentralisation, l'œuvre de la majorité et particulièrement la vôtre, monsieur le ministre d'Etat, n'a pas tué l'esprit de planification et qu'elle n'a pas eu pour corollaire l'abandon par l'Etat de ses prérogatives en matière d'aménagement du territoire. Nous devons nous en féliciter.

Je parlerai d'abord des crédits du commissariat du Plan.

Leur gonflement apparent cette année les laisse à un niveau modeste - 219 millions de francs.

La progression s'explique, dans une large mesure, par l'inscription au budget du commissariat de l'essentiel de la dotation du centre mondial informatique et ressources humaines. A ce propos, je formulerai quelques remarques.

Tout le monde ici se rappelle les critiques acerbes de la Cour des comptes dans son dernier rapport au Président de la République quant au fonctionnement de ce centre, quant à son financement et quant à ses finalités.

Sur les deux premiers points, il faut souligner que vous avez rétabli la situation, monsieur le ministre d'Etat, depuis que cet organisme est passé sous votre tutelle : son statut a été modifié ; d'association, il a été transformé en établissement public industriel et commercial, soumis aux règles de la comptabilité publique. Sur le plan budgétaire, les subventions alimentant le centre ont été inscrites sous deux rubriques seulement et non plus une dizaine : 70 millions de francs au budget du commissariat du Plan, 40 millions au titre du budget annexe des P.T.T. Il faut saluer cette clarification, qui va dans le sens d'un meilleur contrôle et du Gouvernement et du Parlement. Mais la commission des finances a souhaité obtenir des précisions sur la redéfinition des actions du centre et sur leur insertion dans la politique des autres organismes chargés du développement de la technologie informatique, précisions que j'ai synthétisées dans mon rapport écrit, mais que, monsieur le ministre d'Etat, vous pourriez peut-être développer.

Je passerai rapidement sur la contribution du commissariat du Plan aux efforts d'économies demandés cette année à chaque département ministériel. Ils entraînent la suppression de huit emplois de chargé de mission, une diminution des dotations pour frais de matériel et de déplacement, un maintien à niveau des crédits d'entretien.

J'insisterai, en premier lieu, sur le côté positif de l'évolution des dépenses informatiques, qui doublent entre 1985 et 1986, pour la mise en œuvre du schéma d'équipement informatique, télématique et bureautique : une telle opération me paraît particulièrement bienvenue, compte tenu de la fonction centrale que remplit le commissariat dans l'échange des informations, à la fois comme structure interministérielle et comme lieu de dialogue avec les partenaires économiques et sociaux.

En deuxième lieu, je voudrais manifester une certaine inquiétude quant à l'évolution des crédits destinés aux organismes de recherche satellites du commissariat. Pour certains d'entre eux - le C.E.R.C., le C.E.P.I.I., le Cepremap, le Credoc - elle me paraît impliquer une réduction des moyens d'étude, à laquelle la commission des finances a souhaité qu'il soit remédié au cours de la discussion budgétaire.

Je conclurai, mes chers collègues, sur les crédits du commissariat du Plan en dépassant le cadre strict de leur examen comme, je le crois, m'y autorisent les dispositions de la loi du 29 juillet 1982 portant réforme de la planification, loi qui, vous le savez, m'est chère par de nombreux côtés.

La publication, conforme à la loi, et dans des délais plus satisfaisants cette année, de l'annexe au projet de loi de finances retraçant le financement budgétaire des programmes prioritaires d'exécution du 9^e Plan, me donne en effet l'occasion de faire un bilan rapide. Elle me permet de mesurer, à mi-parcours, les résultats de l'effort entrepris depuis 1982 pour assurer une meilleure adéquation entre le Plan et le budget.

Les mauvais esprits ne manqueront pas pour remarquer qu'après trois ans d'application du 9^e Plan, alors qu'il ne lui reste plus que deux ans à courir, les financements budgétaires dégagés pour les douze P.P.E. n'arrivent qu'à la moitié - 175 milliards de francs 1984 - des 350 milliards prévus à l'origine. Mais les crédits affectés aux P.P.E. augmentent en 1986, en volume, de 8,3 p. 100, contre 3,9 p. 100 en valeur pour les dépenses de l'Etat. C'est dire que la maîtrise des dépenses publiques s'est organisée globalement autour des priorités du Plan, ce qui me paraît être une démarche fondamentalement positive, qui devra être poursuivie dans l'avenir. La difficulté, en effet, est de choisir non seulement les priorités mais aussi les non-priorités.

Je constate également que si des programmes semblent plus défavorisés que d'autres, c'est, dans la plupart des cas, que des ressources extrabudgétaires - prêts bonifiés, fonds

spécial de grands travaux ont été dégagées en leur faveur. Je souhaiterais simplement qu'à l'avenir le Parlement soit informé avec plus de précision dans le rapport d'exécution sur les montants réels de ressources supplémentaires ainsi mobilisées en faveur des P.P.E.

Enfin, pour être objectif, l'on est obligé de reconnaître que, sur certains des programmes, un retard a été pris. Mais ce que je regrette - et je l'ai dit au ministre des finances - ce n'est pas tant ces variations par rapport à la programmation initiale, qui peuvent se justifier, que le fait que le Parlement ne dispose pas d'une vue triennale des dépenses publiques, pourtant prévue par le 9^e Plan, qui lui permettrait de mieux les apprécier.

J'en arrive maintenant à la présentation des crédits de la délégation à l'aménagement du territoire.

Les dépenses ordinaires de la D.A.T.A.R. ne représentent qu'une faible partie de ses dotations : 177 millions de francs sur 2 530 - soit une certaine symétrie avec le commissariat du Plan, ce qui n'a rien d'étonnant puisqu'il s'agit de deux administrations de mission, de coordination interministérielle.

L'augmentation, dans un cas comme dans l'autre, est sensible : 15 p. 100. Elle recouvre une évolution médiocre du titre III : stagnation des crédits de personnel avec deux suppressions d'emploi ; diminution des crédits de matériel, mais effort en faveur de l'informatique dont les crédits sont multipliés par deux pour les mêmes raisons que pour le commissariat du Plan.

La progression des dépenses ordinaires s'explique donc par la forte augmentation des dépenses d'intervention du titre IV, 25 p. 100, qui correspond à un effort de clarification budgétaire. D'une part, en effet, elle bénéficie au chapitre alimentant le fonctionnement des commissariats à l'expansion industrielle, dont les dépenses courantes étaient jusque-là en partie financées par des transferts en provenance d'un fonds d'investissement, le F.I.A.T., et d'autre part, elle s'explique par la création d'un nouveau chapitre où est regroupé l'essentiel des subventions de la mission *Urba 2000*.

Cette mission disposera, au total, en 1986, de 20 millions de francs, dont 14 millions inscrits au budget de la délégation à l'aménagement du territoire, et 6 millions en provenance des ministères de la recherche et des P.T.T., qui lui permettront, dans deux sites expérimentaux - le Nord-Pas-de-Calais, et le secteur Biarritz, Bayonne, Anglet - de promouvoir les technologies nouvelles dans tous les domaines de la vie quotidienne, en y associant tous les intéressés. Cette expérience méritera d'être suivie avec attention, pour que ces actions s'intègrent à la fois dans le développement local et dans la politique de modernisation menée au niveau national. C'est dire le rôle essentiel de coordination que devra assurer le délégué à l'aménagement du territoire, pilote de la mission.

Quant aux dépenses d'investissement de la D.A.T.A.R., celles qui pèsent un poids déterminant dans son budget, leur évolution marque une contraction, conformément aux directives données pour l'élaboration du budget de l'Etat. Cependant, la diminution des autorisations de programme, 9 p. 100, est moindre que celle de la moyenne du budget de l'Etat, 15 p. 100. En ce qui concerne les crédits de paiement, leur progression de près de 6 p. 100 permettra de respecter les engagements antérieurs.

On peut donc se risquer à affirmer que le budget de la D.A.T.A.R. a continué à bénéficier d'une certaine priorité dans le projet de loi de finances pour 1986, priorité qui avait été affirmée dans le cadre du programme prioritaire du 9^e Plan : « Réussir la décentralisation ». Les crédits de la D.A.T.A.R. traduisent, en effet, les conséquences des lois de décentralisation. Ils permettent d'assurer le respect des engagements pris par l'Etat dans le cadre des contrats de plan. Mais ils manifestent, on ne peut le cacher, un certain désengagement de l'Etat pour ce qui regarde l'encouragement à la localisation des activités.

Environ 200 millions de francs inscrits en mesures nouvelles au budget de la D.A.T.A.R. sont les conséquences des lois de décentralisation : 87 millions de francs inscrits à la dotation globale des villes nouvelles du fait du transfert de compétences en matière de constructions scolaires, 25 millions de francs supplémentaires pour le F.I.D.A.R. pour la même raison, 100 millions de francs pour le F.I.A.T., au titre de la participation de l'Etat aux dépenses de protection contre les inondations.

Les dotations des chapitres finançant, en totalité ou en partie, les contrats de plan ont été actualisées de façon à assurer le respect des engagements de l'Etat, qu'il s'agisse du fonds interministériel d'aménagement rural ou des missions interministérielles d'aménagement touristique, dont les dotations sont gérées de façon entièrement contractualisée avec les régions, de celles du fonds d'intervention pour l'aménagement du territoire, qui le sont aux trois quarts, ou de celles consacrées à la restructuration des zones minières, qui ne le sont que pour une faible partie. Je ferai une petite réserve : la commission des finances a souhaité, monsieur le ministre d'Etat, qu'un effort soit opéré au profit du fonds de la montagne, - notre collègue M. de Caumont sera bien d'accord avec moi - pour ramener ses crédits de 1986 à leur niveau de 1985, conformément aux engagements pris lors du vote de la loi sur la montagne.

Au total, la contribution de l'Etat au financement des contrats de plan, qui s'est élevée à 7,4 milliards de francs en 1984 et à 8,7 milliards en 1985, atteindra 8,9 milliards en 1986.

En 1985, ces fonds seront consacrés pour un tiers aux infrastructures de base, et pour le reste - par ordre d'importance à des politiques d'aménagement spécifiques - tourisme, montagne, environnement - à la mise en valeur du potentiel agro-alimentaire, à la politique sociale et à la formation.

A propos du développement de la politique contractuelle, il faut se féliciter du rôle complémentaire à la politique nationale d'aménagement du territoire que va pouvoir jouer le fonds européen de développement régional grâce à l'entrée en application de sa nouvelle réglementation : les moyens du F.E.D.E.R. peuvent désormais être utilisés non plus, comme par le passé, en remboursement de dépenses déjà effectuées, mais en cofinancement de projets à réaliser, dans des opérations intégrées, associant l'Etat, les régions et la Communauté économique européenne, dont le programme intégré méditerranéen sera bientôt, nous l'espérons, l'exemple.

Il faut donc saluer la réussite de la politique rénovée d'aménagement du territoire que rendait nécessaire la nouvelle répartition des compétences entre l'Etat et les collectivités locales, et qui s'est incarnée dans les contrats de plan.

Le succès rencontré dans les régions par la procédure de négociation avec l'Etat - 22 contrats de plan sont signés, plus de 400 contrats particuliers ont été mis au point - et les efforts des régions pour mobiliser leurs ressources en convergence avec celles de l'Etat, sont pour moi le signe indiscutable d'un progrès décisif en matière d'aménagement du territoire.

Face à ce « plus », il y a, il faut bien le dire, un « moins », pour l'essentiel la baisse drastique de 37 p. 100 des dotations destinées aux primes d'aménagement du territoire.

La commission des finances a, je crois, bien compris que cette diminution devait être appréciée au regard, d'une part, de la maîtrise des dépenses publiques, qui contraint à des choix difficiles, et, d'autre part, du respect des contrats de plan, qui constituent une priorité. J'ajouterai, pour mon compte, que la modulation fiscale me paraît un moyen d'action sur les investissements bien plus efficace que la subvention.

Cependant, compte tenu du fait que la diminution des crédits destinés aux primes d'aménagement du territoire en 1986 devra s'accompagner nécessairement d'une sélectivité encore accrue dans leur attribution, et notamment d'une orientation prioritaire vers les pôles de conversion, la commission des finances - je me fais son porte-parole - a souhaité que soit à nouveau ouverte la réflexion sur la réforme du système des aides, et, éventuellement, sur son remplacement par des incitations fiscales.

Au terme de cette intervention, je pense, monsieur le président, monsieur le ministre d'Etat, mes chers collègues, vous avoir fait part avec objectivité non seulement de mes propres réflexions, mais aussi de celles de la commission des finances. C'est pourquoi, conformément à ses conclusions, je vous demande d'adopter les crédits pour 1986 du Plan et de l'aménagement du territoire. *(Applaudissements sur les bancs des socialistes.)*

M. le président. La parole est à M. de Caumont, rapporteur pour avis de la commission de la production et des échanges.

M. Robert de Caumont, rapporteur pour avis. Monsieur le président, monsieur le ministre d'Etat, mes chers collègues. C'est la cinquième fois consécutive que j'ai l'honneur de rapporter devant l'Assemblée l'avis de la commission de la production et des échanges sur le budget du Plan et de l'aménagement du territoire.

Il m'a donc semblé opportun, au-delà des données budgétaires de 1986, qui viennent d'être analysées, de mesurer le chemin parcouru depuis notre débat sur le budget de 1982, de faire le point des acquis essentiels tant en ce qui concerne les procédures que les moyens et les pratiques dans deux domaines que la présente législature a vu se transformer profondément, enfin de poser quelques-unes des questions qui subsistent ou qui sont induites par ces transformations mêmes.

Tant en ce qui concerne la planification que l'aménagement du territoire, le bilan gouvernemental de ces quatre dernières années est particulièrement riche.

La notion de planification a été réhabilitée et sa pratique revivifiée. Autrefois « ardente obligation », la planification était peu à peu devenue au mieux un exercice d'école, au pire l'habillage des coups partis.

La loi du 23 juillet 1982 portant réforme de la planification a profondément modifié les processus et introduit des pratiques entièrement renouvelées.

Avec la décentralisation, la démarche hiérarchisée qui projetait sur les régions les décisions nationales a fait place à une véritable synergie entre les initiatives locales et les arbitrages nationaux : la démarche technocratique impliquant seulement quelques fonctionnaires centraux et notables de niveau national a cédé le pas à une démarche démocratique impliquant des dizaines de milliers de partenaires, élus, responsables économiques, représentants syndicaux ou associatifs, dans toutes les régions. Pour donner à cette nouvelle approche une traduction concrète, la généralisation des contrats de plan entre l'Etat, les régions, départements, communes et entreprises publiques a permis une articulation dynamique entre les priorités de tous ces partenaires, une interpellation réciproque et une mobilisation convergente des moyens.

En outre, de vaguement indicative, la planification est devenue réellement exécutoire. Les programmes prioritaires ont été pour l'essentiel accomplis et leurs montants sont garantis contre l'érosion monétaire. Dès le premier exercice, les contrats de plan Etat-région, auxquels ont été consacrés notamment l'essentiel des moyens du F.I.A.T. et du F.I.D.A.R. ont été réalisés à 92 p. 100 en dépit de leur signature en cours d'année.

La priorité à l'emploi, au développement et à la modernisation des activités économiques a été observée aussi bien par l'Etat que par ses partenaires publics et privés. Enfin, l'implication croissante de tous les partenaires a montré que le renouveau de la planification n'était nullement incompatible avec l'économie de marché et contribuait plutôt à dynamiser les entreprises, notamment celles qui, par leur caractère novateur, sont porteuses d'avenir pour l'emploi, la balance commerciale et l'aménagement du territoire.

L'aménagement du territoire, à l'époque où la répartition de la croissance rendait relativement facile la décentralisation des entreprises et l'industrialisation des régions défavorisées, avait autrefois reposé sur une logique que la crise a depuis rendue inopérante.

Il était urgent d'actualiser cette politique. Elle est désormais orientée prioritairement vers la gestion des reconversions et la modernisation des activités productives. Prenant appui sur la décentralisation et la multiplication des acteurs du développement local, elle vise à valoriser les initiatives innovantes et les potentialités locales.

Elle s'appuie sur une simplification et un renforcement des procédures d'incitations publiques.

Plus récemment, vous avez, monsieur le ministre d'Etat, impulsé un renouveau de la coopération avec l'Europe en matière d'aménagement du territoire. Longtemps juxtaposées sans aucune recherche de synergie, la politique de la France et celle de l'Europe, dans ce domaine, tendent désormais à mieux s'articuler.

Vous avez, prenant le contre-pied de la démarche antérieure, favorisé le dialogue entre les régions et l'Europe, établi une représentation de la D.A.T.A.R. à Bruxelles, sou-

tenu la coopération transfrontalière, porteuse de grands projets communs. La démarche originale des programmes intégrés méditerranéens, s'inspirant de la méthode employée pour nos contrats de plan et renforçant leurs moyens de façon sélective, en est une excellente illustration.

Enfin, le droit à un traitement différencié a été pour la première fois reconnu à certains espaces sensibles, comme la montagne et le littoral.

La loi relative au développement et à la protection de la montagne assure à la fois la solidarité nationale à l'égard de ces zones sensibles, et, à travers des contrats de plan fortement dotés, la mise en valeur systématique des potentialités locales de nos massifs, jusqu'ici largement méconnues.

Son originalité, son vote unanime par le Sénat et son adoption par l'immense majorité des montagnards nous obligent à ne pas décevoir au niveau des textes d'application, des rapports gouvernementaux et des moyens financiers nouveaux, notamment ceux du fonds interministériel pour l'autodéveloppement de la montagne.

Le projet de loi « Littoral », autre expression de ces politiques spécifiques, inconcevables avant la décentralisation, vient d'être déposé, et il est très souhaitable qu'il puisse être examiné lors de la présente législature.

Il me reste, monsieur le ministre, après avoir dressé ce bilan extrêmement positif, à poser, au nom de la commission de la production et des échanges, quelques questions qui demeurent ou prennent une actualité plus forte en raison même des nouvelles démarches que je viens d'évoquer rapidement.

En matière de planification, le problème est posé de l'articulation des intervenants des différents secteurs économiques et des différents niveaux géographiques, ainsi que celui d'une relation plus étroite entre Plan et budgets annuels. Il apparaît clairement que certaines administrations ne sont pas encore familiarisées avec une démarche pluriannuelle et tendent à vider certains contrats de plan de leur signification en prévoyant la mise en place d'avenants annuels dont la conclusion intervient souvent tardivement.

En matière d'aménagement du territoire, la réduction des moyens de la prime à l'aménagement du territoire met l'accent sur la question, plusieurs fois posée dans le cadre de ce rapport, de la réévaluation périodique des systèmes d'aides et de leur meilleur emploi, grâce à une information mutuelle et à une coordination des initiatives de partenaires qui se sont multipliées avec la décentralisation et l'intervention croissante des entreprises publiques.

Cette démarche est un préalable indispensable pour assurer une meilleure utilisation des deniers publics, une démarche plus sélective dans un contexte de rigueur. Sans préjuger ses conclusions, il semble, premièrement, que des formules permettant un meilleur suivi et un contrôle des résultats, telles que l'accès privilégié aux crédits bonifiés, pourraient être plus efficaces que des conventions initiales à fonds perdus ; deuxièmement, que de nouveaux modes d'intervention permettant de débloquer l'initiative ou d'accompagner la croissance des entreprises pourraient être privilégiés - recherche, expérimentation, assistance aux entreprises, formules de capital-risque, pour ne citer que quelques modalités essentielles ; troisièmement, que les reconversions nécessaires, au lieu d'être assumées le dos au mur à la dernière limite, devraient pouvoir être systématiquement anticipées et maîtrisées dans le cadre d'une réelle concertation entre acteurs économiques et sociaux.

Quatrièmement, l'accompagnement des initiatives économiques innovantes à leur début, la recherche, l'expérimentation en vue de mieux analyser et de valoriser les potentialités locales, méritent un effort particulier et sans doute des procédures dérogeatoires.

Il y a lieu, également, de s'interroger, au-delà de la décentralisation de services publics entiers dont les financements marquent un peu le pas, sur l'effet beaucoup plus massif que devrait avoir le transfert de pouvoirs, attributions et moyens des collectivités locales sur les effectifs des administrations centrales de l'Etat, et même de leurs services extérieurs. La mission relative à l'organisation des administrations centrales nous paraît à ce sujet avoir des vues fort timides.

A propos de l'application de la loi « montagne », je me bornerai à rappeler que deux rapports ministériels n'ont pas été remis dans les délais et, surtout, comme un avis de la commission de la production et des échanges le rappelle, qu'en dépit de l'article 14 de la loi sur la montagne et d'ins-

tructions formelles que vous avez données à vos services, monsieur le ministre d'Etat, la mise en place des crédits d'équipement à la fonte des neiges ne s'est pas encore traduite dans les faits en 1985.

L'importance pour l'économie locale, l'emploi, et la meilleure utilisation des deniers publics, dont je sais que vous êtes personnellement persuadé, conduira, j'en suis sûr, à surmonter les réticences de l'administration des finances et de certains ministères dès l'exercice 1986.

Enfin, les crédits du F.I.A.M. devraient être maintenus et revalorisés pour 1986. Bien qu'ils ne soient pas contractualisés, ils sont perçus à juste titre par les montagnards comme un symbole de la volonté gouvernementale d'appliquer la loi dans son esprit, et de promouvoir par priorité les initiatives innovantes de nature à valoriser les atouts jusqu'ici souvent inexploités de la zone de montagne. Nous y reviendrons en fin de discussion du fascicule.

J'aimerais, pour terminer, appeler tout particulièrement votre attention sur les aspects positifs, mais aussi parfois négatifs, de l'implication des grandes entreprises, pour la plupart nationalisées, dans la politique d'aménagement du territoire.

Il est excellent que celles-ci soient en mesure d'accomplir en temps utile les redéploiements nécessaires sans pour autant détruire la vie économique et sociale des sites concernés. Qu'elles se dotent de moyens techniques et financiers, souvent importants, à cet effet est une très bonne chose.

Encore faut-il que cette démarche ne soit pas celle du fait accompli, de l'absence de concertation, de la méconnaissance des vocations locales, ni qu'elle conduise à mobiliser de gros moyens sans proportion avec les résultats. Une récente expérience personnelle m'a convaincu de la nécessité de mieux articuler ces politiques particulières de firmes puissantes avec la stratégie globale des pouvoirs publics, de les inciter à anticiper suffisamment les échéances, à respecter leurs interlocuteurs locaux et à se concerter avec eux dans l'intérêt général, afin d'assurer la meilleure convergence des moyens et d'atteindre en définitive une plus grande efficacité.

Monsieur le ministre d'Etat, mes chers collègues, une meilleure prise en compte de telles préoccupations aurait à n'en pas douter des conséquences extrêmement bénéfiques pour la maîtrise des transformations économiques nécessaires, tout en réduisant au minimum leurs conséquences sociales et en exploitant pleinement toutes les virtualités de création d'emplois.

Quoi qu'il en soit, les fondements d'une nouvelle planification et d'une politique d'aménagement du territoire adaptées à notre temps ont été posés et ont déjà fait leurs preuves. Avec la décentralisation, leurs acteurs se sont multipliés ; ils ont pu apprécier la nouvelle donne, l'adopter et en tirer parti. Au-delà des péripéties politiques, ces acquis sont irréversibles, car ils répondaient à une attente profonde des forces vives de notre pays (*Applaudissements sur les bancs socialistes*).

M. le président. Dans la discussion des crédits, la parole est à M. Narquin.

M. Jean Narquin. Monsieur le ministre d'Etat, mes chers collègues, cette dernière discussion de la législature sur l'aménagement du territoire incite tout naturellement à parcourir en quelques instants quatre ans d'une politique nouvelle qui s'est présentée avec des engagements et qui s'achève sur un bilan.

M. de Caumont a rappelé dans son rapport les conditions dans lesquelles fut élaborée en 1981 une nouvelle politique d'aménagement du territoire. Il s'agissait, écrit-il, « d'aider les régions à gagner la bataille de l'emploi et d'assurer entre elles une meilleure solidarité ».

En effet, j'ai reçu à l'époque, dans ma région des Pays de la Loire, le ministre responsable, M. Rocard, au cours de son premier déplacement ministériel et j'ai recueilli en priorité, d'une part, la critique implacable de la politique antérieure et, d'autre part, la présentation ambitieuse de ce qui nous attendait. On en retrouve d'ailleurs une version actualisée dans les engagements du 9^e Plan.

Monsieur le ministre d'Etat, les habitants de l'Ouest atlantique ont entendu les projets annoncés péremptoirement avec beaucoup d'espoir.

J'ajoute que la priorité à l'Ouest était non seulement réaffirmée territorialement, mais complétée par des engagements préférentiels, d'abord en faveur des régions à forte démographie, ensuite, en faveur de celles qui avaient une importante population agricole à reconverter et, enfin, de celles qui avaient un tissu industriel reconnu comme particulièrement fragile.

Notre région de l'Ouest atlantique se retrouvait dans l'axe de toutes ces priorités. Aussi, quand on cerne les réalités avec quatre ans de recul, comme nous en avons l'occasion, il ne reste pas grand-chose de ces grands principes.

En effet, j'observe, après notre rapporteur, que les crédits incitatifs en direction des entreprises subissent une diminution importante, que les aides aux transferts des services centraux de l'Etat vers la province, dont on avait fait grand cas, sont amputées de 35 p. 100 et que les primes nationales d'aménagement du territoire et les primes régionales à l'emploi sont littéralement laminées de près de 40 p. 100.

Dans ces conditions, les déclarations sur l'aménagement du territoire ne sont-elles qu'un paravent de bonnes intentions ?

Monsieur le ministre, dans ma région, nous avons déjà entendu beaucoup de promesses - beaucoup trop - et je voudrais vous donner trois exemples de ce que nous ne pouvons plus supporter.

Tout d'abord, j'ai reçu M. le ministre du logement, M. Quilliot, en 1981, dans ma ville d'Angers.

A cette occasion, le ministre, reconnaissant la nécessité d'une priorité régionale, avait déclaré que, en matière de logement, nous aurions une surprise. Eh bien, c'était vrai. La surprise, qui n'est d'ailleurs pas épuisée, est de constater que l'on construit, dans ma région, moins de la moitié des logements promis par M. Quilliot. Cette situation a entraîné des conséquences catastrophiques sur les plans économique et social dans un secteur qui était, pour la région, absolument vital.

Dans un département comme le Maine-et-Loire, le bâtiment perd donc 3 000 emplois en deux ans, et ce ne sont pas les dotations budgétaires pour 1986 qui amorceront le redressement dans le sens pourtant prioritairement reconnu par M. Quilliot en 1981.

M. Quilliot était à peine parti que Mme le ministre de l'agriculture de l'époque arrivait et reconnaissait, à Nantes, que, pour son secteur, nous méritions aussi une considération particulière au titre de l'aménagement du territoire.

Et Mme le ministre annonçait « une évolution de l'emploi agricole en rapport avec la marche du revenu dans la profession ».

Là, c'est bien ce qui s'est produit, à cette nuance près que l'évolution que Mme Cresson annonçait vers le haut, avec progression du revenu et création d'emplois agricoles, s'est produite vers le bas, avec une diminution dramatique du revenu dans une région qui est le premier bassin laitier français, avec toutes les conséquences sociales qu'elle entraîne.

Avec 16 p. 100 d'actifs agricoles, la reconversion reste à faire et les intéressés n'ont pas trouvé dans le Plan - qui les a oubliés - ni dans les projets d'aménagement du territoire, des éléments susceptibles d'actualiser les audacieuses promesses de Mme Cresson en 1982.

Alors, douchés par des ministres qui semblaient s'engager à la légère sur ce terrain miné de l'aménagement du territoire ; mes concitoyens n'en ont été que plus attentifs à la visite que leur a rendue M. le Président de la République en 1984.

Comme ses ministres, il a parlé de l'aménagement du territoire. Mais il a axé son propos, après la visite de Bull, sur les problèmes industriels et le rôle des entreprises nationales. Selon le Président de la République, les entreprises nationales devaient contribuer au rééquilibrage régional en « tirant » l'emploi.

Le Président partageait l'opinion de notre rapporteur, M. de Caumont, qui a rappelé le rôle dévolu aux entreprises nationales : « tirer l'emploi ». Hélas ! je constate que, pour l'instant, non seulement elles tirent peut-être l'emploi, mais elles tirent aussi les employés... vers les bureaux de l'A.N.P.E. !

Car, en dépit des prévisions du Président de la République et des analyses du 9^e Plan, les entreprises nationales n'ont fait jusqu'ici que réduire l'emploi, et leurs projets pour les

années à venir cadrent mal avec le rôle qui leur a été fixé pour l'aménagement du territoire. J'ai vérifié mes sources, et je peux citer Bull, Thomson ou Pechiney.

J'ai pris trois exemples, monsieur le ministre d'Etat, au plus haut niveau de responsabilité gouvernementale, qui me paraissent démontrer la déchéance de la politique d'aménagement du territoire pour ce qui concerne ma région.

Pendant que la situation économique et sociale se détériore un peu plus, les problèmes de fond ne sont pas traités.

Je pense aux adaptations du système éducatif, essentiel pour agir en profondeur dans les domaines que je viens d'évoquer. Mais qui se soucie d'une rentrée indigente dans un département où la sous-scolarisation est de 7 p. 100 par rapport à la moyenne nationale, avec un déficit de 20 p. 100 pour les bacheliers par rapport à la moyenne nationale ?

Cette situation est constatée et dénoncée par toutes les organisations, de toute obédience, y compris par vos amis politiques, monsieur le ministre d'Etat, qui sur ce point sont tout à fait d'accord avec moi.

Au moment où le Gouvernement affiche sa satisfaction de voir le chômage diminuer en France, je vous demande de noter que, dans ma région des Pays de la Loire, il vient d'augmenter de 6 p. 100 d'un mois sur l'autre.

L'I.N.S.E.E. annonce d'ailleurs une dégradation continue pour les mois à venir, avec 7 000 emplois condamnés.

L'I.N.S.E.E. dément, au passage, les prévisions du Plan et les promesses officielles en nous enlevant toute illusion sur l'expansion du tertiaire.

Monsieur le ministre, j'ai pris l'exemple des Pays de la Loire pour illustrer cette politique d'aménagement du territoire, d'abord parce que je représente cette région et que, naturellement, je la connais bien et que je vis au milieu de ses difficultés, mais aussi et surtout parce qu'elle a été présentée comme une région-test. Les engagements qui ont été pris ont donc, pour nous, un poids particulier.

M. Goux a tout à l'heure estimé, curieusement, que l'Etat avait honoré ses engagements pour l'aménagement du territoire. Je suis obligé de vous dire, monsieur le rapporteur, que je ne partage pas votre optimisme. Force m'est de constater que le bilan apparaît comme une sévère condamnation de la nouvelle politique d'aménagement du territoire telle qu'elle a été annoncée en 1982.

Pour toutes ces raisons, le groupe du rassemblement pour la République ne votera pas ce budget (*Applaudissements sur les bancs de l'Assemblée pour la République et de l'Union pour la démocratie française*).

M. le président. La parole est à M. le ministre d'Etat, chargé du Plan et de l'aménagement du territoire.

M. Gaston Defferre, ministre d'Etat, chargé du Plan et de l'aménagement du territoire. Mesdames, messieurs, je voudrais donner quelques explications de caractère général pour pouvoir ensuite répondre plus longuement que je ne l'avais fait l'année dernière, tout en respectant mon temps de parole, aux parlementaires qui me poseront des questions.

La France étant, comme tous les pays, confrontée avec la troisième révolution industrielle, j'ai pensé qu'il était bon, depuis un an, d'ouvrir le Plan sur le monde.

En effet, quand on regarde ce qui se passe au Japon, à Singapour, à Hong-Kong, aux Etats-Unis, on se rend compte que nous avons pris un retard important dans l'application des nouvelles technologies et dans la modernisation de notre économie. Si ce retard s'aggrave, si nous ne sommes pas capables de le rattraper, nous risquons de nous trouver dans une situation économique et sociale plus difficile encore que celle que nous avons connue dans le passé. C'est pourquoi, à ma demande, le Gouvernement a décidé que tous les attachés scientifiques de nos ambassades à l'étranger devraient envoyer régulièrement au ministère du Plan des rapports contenant les renseignements qu'ils peuvent recueillir sur l'utilisation des nouvelles technologies à l'étranger.

Par ailleurs, j'ai demandé aussi à certains organismes qui s'occupent d'informatique et à certaines universités étrangères de nous tenir informés des dernières découvertes et de leurs applications.

Le Plan, dans une société qui applique les principes d'économie mixte, a un rôle important à jouer. En ce moment, du côté de l'opposition, on parle beaucoup de dénationalisa-

tions. Or, grâce aux nationalisations, non seulement de grandes entreprises françaises ont pu être sauvées malgré leur très lourd déficit, mais encore la relance de l'investissement a pu être obtenue. Par l'intermédiaire des entreprises nationalisées, le Gouvernement peut décider et agir sur l'économie. C'est ce qui a été fait.

Après avoir remercié les deux rapporteurs pour leurs propos et les précisions qu'ils ont apportées, j'évoquerai d'abord les organisations qui dépendent du Plan.

Je peux affirmer qu'elles ont toutes obtenu des crédits qui correspondent à leurs besoins. Quand on examine l'évolution de ces crédits sur plusieurs années, on s'aperçoit que, pour certaines d'entre elles, pour lesquelles un retard avait été accumulé, le taux d'augmentation des crédits accordés a dépassé de beaucoup celui du budget général. Quant aux autres, on constate que certaines d'entre elles avaient été particulièrement avantagées au cours des années précédentes. Par conséquent, la courbe générale est conforme au taux d'augmentation des budgets et, dans bien des cas, supérieure.

Le Plan mondial d'informatique et de ressources humaines a été mis sous la tutelle du ministère du Plan. Ses crédits, qui doivent s'élever au total à 110 millions de francs, comprennent une part des crédits inscrits au budget du Plan et 40 millions de francs qui doivent être versés par le budget annexe des P.T.T.

Il m'a été demandé, à propos des organismes publics intervenant dans le même secteur que le centre mondial, s'il n'existait pas de doubles emplois. Non seulement il n'y en a pas, mais M. le Premier ministre m'a confié la mission de coordonner l'action des différentes institutions existantes, ce que je m'efforce de faire avec mon collègue M. le ministre de la recherche et de la technologie de manière qu'ils fonctionnent de la meilleure façon et sans doubles emplois.

Toujours à propos du Plan, je veux souligner les conditions exemplaires dans lesquelles les sommes nécessaires à la réalisation des programmes prioritaires d'exécution ont été inscrites au budget des différents ministères concernés.

Dans le passé, ce genre d'engagements pris par le Plan n'avaient pas toujours été tenus. Or, cette année, ils l'ont été largement.

Ainsi, pour ce qui concerne le P.P.E. « agir pour l'emploi », la progression en volume a été de 61 p. 100 et les crédits représentent près de 18 p. 100 des financements totaux du 9^e Plan au titre de l'exercice 1986. Un effort considérable a été fait, puisque plus de cinq milliards de francs seront consacrés aux congés de conversation ainsi qu'aux travaux d'utilisation collective. Les crédits en faveur des chômeurs désireux de créer leur entreprise s'élèvent à près d'un milliard et demi de francs.

En ce qui concerne la recherche, la modernisation, la formation, les crédits augmentent également dans des proportions importantes. Le P.P.E. n° 3 représente 20 p. 100 des financements totaux pour 1986 et enregistre une croissance en volume de 11 p. 100. En particulier, le crédit d'impôt recherche augmente de 160 p. 100.

J'ajouterai une dernière remarque à propos de la sécurité.

M. Joxe, avec l'accord du Premier ministre, a mis sur pied un plan de modernisation de la police qui doit s'étaler sur cinq ans et qui prévoit, pour la première année d'application, un milliard de francs, dont une mesure nouvelle de 597 millions. Après diverses mesures que j'avais prises moi-même lorsque j'étais au ministère de l'intérieur pour ce qui concerne l'augmentation des effectifs ou la création d'une direction de l'informatique et d'une direction de la formation, M. Joxe a amplifié considérablement le mouvement pour contribuer au retour à une sécurité qui, d'après le rapport de M. Alain Peyrefitte lui-même, a commencé à se dégrader au cours de l'année 1960 et n'a pas cessé de s'aggraver bien avant 1981.

J'en viens maintenant à l'aménagement du territoire. M. de Caumont a rappelé à juste titre, après M. Christian Goux, que l'aménagement du territoire, compte tenu de l'évolution économique, ne pouvait pas rester exactement ce qu'il était.

Je disposais de deux méthodes.

La première aurait consisté à modifier la carte des aides.

Je savais que si, un an ou un an et demi avant les élections législatives, je m'engageais dans cette entreprise, l'opposition, quoi que je fasse, aurait considéré que c'était une manœuvre électorale critiqueable, injuste, abusive. J'ai donc décidé de ne pas toucher à cette carte.

Mais je ne peux pas nier l'évolution des choses et des faits. Les régions riches, dans le passé, étaient celles qui disposaient de ressources en énergie, en général le charbon, et de matières premières. Les régions pauvres étaient des régions à faible taux industriel et à faible rendement agricole. La création de la D.A.T.A.R. a répondu à un besoin réel d'équilibre harmonieux entre les régions riches et les régions pauvres, et je ne peux que rendre hommage à mes prédécesseurs, en particulier à M. Guichard, pour cette initiative.

Aujourd'hui, la richesse tient beaucoup moins aux ressources naturelles qu'à l'évolution technologique. Dans les régions les plus riches d'autrefois, nous avons vu des grandes industries classiques, surtout de grandes industries manufacturières, souffrir durement, certaines même fermer leurs portes. Elles n'ont pu résister que dans la mesure où, d'une part, elles ont été aidées par l'Etat, qui a consenti un effort considérable - je n'y insiste pas - et où, d'autre part et peut-être surtout, elles ont su faire l'effort de modernisation nécessaire pour s'adapter aux nouvelles technologies et concurrencer valablement les producteurs étrangers.

A cet égard, je veux ici affirmer une fois de plus qu'aucune barrière douanière ne peut durablement résister à la concurrence de produits étrangers qui sont fabriqués moins cher et plus vite et sont de meilleure qualité.

Il fallait donc faire un effort pour ces régions. Il a été fait. J'en citerai pour exemple la création des pôles de conversion.

J'ajoute que la formation des hommes est devenue la clé du problème. Dois-je rappeler que les prévisions des meilleurs experts en matière d'évolution technologique ont été démenties par les faits ? Les choses sont allées beaucoup plus vite que tout ce qui avait été prévu. Seules les régions qui sauront former des hommes - et les former rapidement - et mettre à leur disposition les moyens nécessaires pour utiliser les nouvelles technologies verront naître un nouveau tissu économique, comme cela s'est produit dans tous les pays qui l'ont fait.

C'est pourquoi, d'abord comme ministre de l'intérieur et de la décentralisation, puis comme ministre d'Etat chargé du plan et de l'aménagement du territoire, j'ai réuni les présidents de conseils régionaux pour leur demander de coordonner leurs actions et de les coordonner avec celle du Gouvernement. C'est en bonne voie.

Mon administration a par ailleurs largement contribué à la conclusion des contrats de plan, dont la décision revient à mes prédécesseurs. Pour la première fois dans l'histoire de France, une libre discussion s'est instaurée entre les représentants des régions, qui ont fait savoir quelles étaient leurs priorités, et les représentants de l'Etat, qui ont fait valoir quels étaient les besoins de l'Etat.

J'ai lu quelque part, en préparant ce débat, que l'Etat avait cherché à imposer sa volonté de façon arbitraire. Il suffit de lire les contrats de plan pour constater qu'ils sont totalement différents les uns des autres et qu'ils tiennent compte, de façon indiscutable, des désirs et des besoins des régions.

L'Etat a, pour sa part, débloqué des crédits importants, puisqu'ils s'élèvent à 35 milliards de francs pour cinq ans. Je note qu'en 1984, la première année de la signature des contrats de plan, il a tenu ses engagements à 92 p. 100, alors même que tous les contrats de plan n'étaient pas encore signés. On a rarement vu un gouvernement, dans des circonstances économiques et financières aussi difficiles, tenir aussi scrupuleusement les engagements qu'il avait pris à l'égard des collectivités territoriales !

Je veux, enfin, rappeler les efforts que le Gouvernement a consentis dans deux domaines.

D'abord, l'implantation en France d'entreprises étrangères a permis la création de 1 000 à 15 000 emplois chaque année.

Ensuite, le vote et l'application aussi rapide que possible de la loi « montagne » - M. de Caumont l'a souligné, a constitué une nouvelle mesure en faveur des zones défavorisées.

Par ailleurs, M. le Premier ministre m'a chargé d'élaborer les conventions avec les régions concernées par l'élargissement de la Communauté à l'Espagne et au Portugal. Ces conventions sont d'ores et déjà toutes signées, ce qui est remarquable. En effet, l'élargissement suscite de lourdes inquiétudes, non seulement pour l'agriculture, mais aussi pour l'industrie.

Nous poursuivons par ailleurs les discussions en ce qui concerne les P.I.M. les programmes intégrés méditerranéens. La part de la Grèce est d'ores et déjà déterminée. La France, elle, se trouve en concurrence avec l'Italie. Nous nous efforçons d'obtenir les crédits auxquels nos compatriotes ont droit pour faire face à la situation nouvelle créée par l'élargissement.

Pour ce qui concerne les villes nouvelles, d'une façon générale, les textes votés, d'abord la loi Boscher, puis la loi de 1983, ont été appliqués rapidement et les villes nouvelles se sont bien développées, sauf l'une d'elles, à l'Est de Paris. Le Gouvernement est décidé à faire un effort tout particulier pour permettre à ces agglomérations nouvelles de devenir à terme des collectivités de plein exercice et de trouver, par l'installation d'entreprises en nombre assez grand, les ressources financières qui leur permettront de vivre normalement.

J'ai volontairement schématisé les explications qui auraient pu être développées beaucoup plus longuement afin de disposer d'un temps de parole suffisant pour répondre aux orateurs. Il n'est pas sûr que je donnerai satisfaction à tous, car dans la période où nous sommes il est sans doute vain d'espérer que l'opposition se déclare satisfaite des réponses que je pourrai faire, en tout cas, je ferai de mon mieux (*Applaudissements sur les bancs des socialistes*).

M. le président. La parole est à M. Chevallier.

M. Daniel Chevallier. Monsieur le ministre d'Etat, mes chers collègues, toute situation économique difficile, toute situation économique de rigueur fait apparaître - et l'histoire semble le prouver - ce que d'aucuns appelleraient de nouveaux prophètes.

A des défis pourtant nouveaux, la routine intellectuelle tend à trouver des solutions paresseuses. Pour l'opposition, le dogme nouveau est arrivé : la crise serait la conséquence de trop d'Etat.

J'ai la faiblesse de croire que si l'histoire ne se répète jamais à l'identique, elle doit nous inspirer quelques leçons. Les résultats d'une politique libérale, s'appuyant exclusivement sur le marché comme régulateur, nous les connaissons, hélas ! trop bien. C'est, entre 1974 et 1981, le quadruplement du chômage, la chute de l'investissement industriel, la destruction de pans entiers de notre industrie, tout cela doublé d'un conservatisme politique et social qui a rigidifié un peu plus la société française.

Je pose la question : que faisait le libéralisme quand notre sidérurgie s'effondrait ? Que faisait le libéralisme pour construire une filière électronique digne de ce nom ?

Telles ces anciennes actrices de films de série B dont les multiples ravalements de façade ne trompent plus personne, le libéralisme n'a plus rien à offrir, si ce n'est un discours essouffé et creux fuyant toute réalité.

M. Edmond Alphandéry. Allez voir au Japon !

M. Daniel Chevallier. Le libéralisme est-il prêt à refuser les subventions, incitations diverses et prêts que l'Etat octroie actuellement ?

M. Michel Inchauspé. Oui !

M. Daniel Chevallier. Toute l'histoire de notre pays, de Colbert à nos jours, démontre que seule une économie mixte, associant pleinement secteur privé concurrentiel et secteur public fort, ainsi que l'a rappelé cet après-midi même Mme Edith Cresson, est en mesure de provoquer et de supporter les mutations liées à la modernisation.

M. Michel Inchauspé. Ce n'est pas vrai !

M. Daniel Chevallier. C'est ce choix que nous avons fait, et permettez-moi, en tant que socialiste, de me féliciter de voir se réconcilier ainsi Plan et marché.

Le Plan reste, en effet, j'en suis persuadé, un instrument de politique économique et sociale utile et efficace, et ce pour trois raisons.

En premier lieu, le Plan est un instrument unique de mobilisation, de concertation et de dialogue entre l'ensemble des forces sociales.

M. Michel Inchauspé. Cela, c'est vrai !

M. Daniel Chevallier. C'est, en effet, un lieu privilégié où les acteurs économiques et sociaux peuvent se rencontrer, s'écouter, débattre avec la participation de représentants financiers de l'Etat et d'experts susceptibles d'éclairer les choix et d'en exposer les conséquences. Lieu de dialogue et de confrontation, le Plan est un outil irremplaçable dans une société rigidifiée et crispée par les corporatismes comme l'est la nôtre.

Jamais, depuis la Libération, un projet de loi tel que celui qui a conduit à l'élaboration du 9^e Plan n'a fait l'objet d'une telle concertation à un niveau aussi décentralisé.

Cette vaste mobilisation s'est concrétisée par le renouveau des procédures contractuelles qui est l'une des clefs, me semble-t-il, d'une nouvelle régulation sociale dont notre pays a tant besoin.

En deuxième lieu, le Plan est un instrument efficace de la politique économique.

Faut-il une nouvelle fois, à cette tribune, face aux thuriféraires du libéralisme, souligner les déséquilibres et les insuffisances engendrées par une régulation reposant strictement sur le marché, particulièrement en temps de crise ?

Quand il faut investir et innover sur des marchés traditionnels, l'appui de l'Etat n'est généralement pas nécessaire. En revanche, quand il s'agit des produits de l'avenir, du moins de produits « stratégiques » nécessaires à la cohérence et au redressement de notre système industriel, seul l'Etat est au en mesure de prendre le pari, d'assurer la nécessaire répartition des risques et d'opérer les investissements nécessaires.

Qui d'autre que l'Etat peut jouer le rôle fondamental d'impulsion et de régulation pour aboutir, par une hiérarchisation des priorités, à cette mise en cohérence que constitue la planification ?

Le Plan n'est plus seulement un exercice de prévision indicatif pour guider le pas des acteurs économiques, il est aussi l'expression de priorités fortes, garantes d'une véritable efficacité de l'action publique : ce sont les programmes prioritaires d'exécution, qui connaissent une traduction budgétaire précise. A ce titre, la planification est un instrument remarquable de modernisation de l'appareil administratif et de rationalisation de ses interventions.

En troisième lieu, le Plan est un outil efficace pour l'aménagement du territoire.

Elu d'un département de montagne, j'ai pu constater personnellement les bienfaits et l'utilité d'une démarche planificatrice, à quelque niveau que ce soit. En instaurant, dès 1979, les programmes locaux d'aménagement coordonné, la région Provence-Alpes-Côte d'Azur avait tenté de mettre en place une telle démarche, relayée depuis par les contrats de plan intra-régionaux. On peut affirmer que cette démarche, malgré ses contraintes, est un succès auquel les élus sont aujourd'hui très attachés.

La planification devient ainsi, grâce aux contrats de plan, un instrument efficace d'aménagement du territoire en garantissant sur plusieurs années les financements et les appuis nécessaires à la redynamisation des zones dévitalisées.

Les programmes de développement de ces régions, qui font souvent partie des zones défavorisées de notre pays - zones du sud et zones de montagne - sont désormais renforcés sur le plan européen puisqu'ils sont pris en compte dans le cadre des programmes intégrés méditerranéens.

Cette volonté de la Communauté économique européenne de rééquilibrer les grandes zones arrive à un moment opportun pour notre pays. C'est un des plus bels exemples des retombées ou des conséquences que peut avoir une procédure planificatrice. Les régions, les départements, grâce à l'ensemble des réflexions engagées au niveau du 9^e Plan, ont été capables d'assurer des propositions très concrètes, parfois dans le détail, opération par opération.

Ainsi, pour ces programmes, l'engagement de la Communauté économique européenne devrait nous permettre de réaliser mieux et plus. C'est du moins le vœu que je formule en espérant, monsieur le ministre, que les financements européens viendront bien en complément des engagements prévus respectivement par l'Etat et la région.

Cette recherche du rééquilibrage des régions, des départements et des zones géographiques, qui avait été déjà commencé et que nous avons poursuivi par le vote de la loi montagne et par la mise en place du fonds d'intervention pour

l'autodéveloppement de la montagne - dont, je l'espère, les moyens financiers seront mis en place rapidement - montre notre volonté de pratiquer une politique hardie dans un cadre de solidarité et dans un souci d'aménagement cohérent du territoire national. N'oublions pas, en effet, qu'entre le fort et le faible, c'est le laisser-faire qui opprime et la loi qui libère.

Aussi espérons-nous, monsieur le ministre, que les programmes prioritaires d'exécution et les contrats de Plan seront exécutés dans de bonnes conditions malgré la rigueur budgétaire. Les engagements et les crédits prévus, en augmentation respective de 6,16 p. 100 et de 7 p. 100, permettent de penser que ce sera effectivement le cas. Nous espérons aussi qu'une meilleure définition des compétences et des liaisons sera trouvée entre les différents niveaux de planification - régions, départements, communes - ce qui permettra de renforcer encore la mobilisation et la cohésion du système.

En conclusion, je dirai que nous sommes très attachés au succès de la démarche planificatrice car, pour nous, le Plan est un acte de foi dans l'avenir. Une manifestation de la volonté humaine associée, dans notre pays, à une véritable dimension culturelle. C'est pourquoi, monsieur le ministre, le groupe socialiste vous apportera son soutien dans cette discussion budgétaire (*Applaudissements sur les bancs des socialistes*).

M. le président. La parole est à M. Clément.

M. Pascal Clément. Monsieur le ministre d'Etat, je voudrais profiter de ce débat pour dresser un court bilan des premiers mois d'exécution du 9^e Plan, bilan qui, je le regrette, aboutira à une conclusion moins optimiste que celle du rapporteur pour avis de la commission de la production et des échanges.

J'examinerai pour cela trois aspects essentiels du 9^e Plan : la croissance, les prélèvements obligatoires et la réduction du temps de travail.

Premier élément : la croissance. L'un des objectifs déclarés du Plan, objectif repris dans la loi du 24 décembre 1983, était, l'on s'en souvient, de parvenir, en fin de période d'application du Plan, à un taux de croissance supérieur d'un point à celui observé en moyenne pondérée chez nos partenaires de l'Organisation de coopération et de développement économique. Il est permis de s'interroger sur la probabilité d'atteindre cet ultime objectif du Plan, compte tenu de la politique économique qui a été appliquée.

Dans les faits, les dernières estimations pour 1985 prévoient une croissance du produit intérieur brut en volume de 2,5 p. 100 en moyenne pour le groupe de pays R.F.A. - Royaume-Uni - Italie - Belgique - Pays-Bas, de 2,3 p. 100 pour les Etats-Unis, de 4,8 p. 100 pour le Japon, et de seulement 1,3 p. 100 pour la France.

Pour l'ensemble de l'O.C.D.E., le taux moyen de croissance pour 1984 atteint 4,7 p. 100.

Ainsi - tout au moins jusqu'à la fin du premier semestre 1985 - on constate une aggravation du différentiel de croissance avec nos partenaires étrangers qui semble irrémédiable d'ici à la fin du Plan. Il faut préciser que les auteurs du Plan considéraient comme condition primordiale de ce redressement un taux d'investissement productif à 12,3 p. 100 du produit intérieur brut en 1988. Nous en étions à 11,2 p. 100 en 1984. Pour atteindre désormais le chiffre prévu, il nous faudrait obtenir une croissance de l'investissement très fortement supérieure à la croissance économique. C'est, pour le moins, très peu probable.

Moins de deux années après le début de sa mise en œuvre, les résultats obtenus en matière de production et d'investissement relèguent déjà le Plan au rang d'un roman d'anticipation !

Deuxième élément, les prélèvements obligatoires. L'effort récent en vue de la stabilisation des prélèvements obligatoires ne doit pas être l'arbre qui cache la forêt. La France apparaît dans ce domaine bien mal placée face à ses principaux concurrents.

Tous les grands pays ont enregistré au moins une stabilisation du taux des prélèvements obligatoires depuis 1983, à l'exception de la France et de l'Italie. Cette stabilisation s'explique largement par la baisse des prélèvements sociaux. S'agissant des prélèvements sur les seules entreprises,

l'examen de la période 1980-1984 montre que les taux de prélèvements sur les entreprises françaises sont bien supérieurs à ceux supportés par leurs concurrents étrangers : en 1984, ce taux a représenté 17 p. 100 du produit intérieur brut en France, contre 9 p. 100 en Allemagne, 8 p. 100 au Royaume-Uni et 5 p. 100 aux Etats-Unis.

En France, cette poussée résulte pour l'essentiel de l'augmentation des cotisations sociales « employeurs » 22 milliards de francs de plus que si elles avaient évolué au même rythme que le produit intérieur brut entre 1980 et 1984. Rappelons que l'un des grands principes devant guider la rénovation des prélèvements obligatoires dans le Plan était précisément de ne pas accroître la pression des impôts et des cotisations de sécurité sociale supportés par les entreprises.

En terme de dépenses publiques - notion qui ne peut être disjointe de celle des prélèvements obligatoires - la France est encore, avec l'Italie, le pays le plus mal placé. Nos grands concurrents ont su freiner considérablement, voire réduire leurs dépenses publiques, notamment depuis 1982. L'assainissement des finances publiques est dans ces pays le plus souvent bien engagé. La part des déficits publics - c'est-à-dire les besoins de financement des administrations publiques - dans le produit intérieur brut tend à se réduire à peu près partout, sauf en France, en Italie et au Royaume-Uni.

Troisième élément : la réduction du temps de travail. Je rappellerai - et tout le monde s'en souvient - que l'objectif du Plan était d'aller vers une durée hebdomadaire de travail de trente-cinq heures. Le Gouvernement en attendait à la fois une réduction du chômage et la mise en place de nouvelles formes d'organisation de la production et de nouveaux rapports de travail.

L'expérience des trente-neuf heures payées quarante et de la cinquième semaine de congés payés - il s'agit de l'ordonnance du 16 janvier 1982 - a démontré, si besoin en était, le caractère totalement utopique d'une telle mesure, en tout cas comme facteur de création d'emplois.

La France a vécu, du fait de l'ordonnance du 16 janvier 1982, une expérience de réduction généralisée du temps de travail dont le coût a été supporté intégralement par les entreprises. Un an plus tard, l'I.N.S.E.E. établissait que le nombre d'emplois créés par une telle mesure était particulièrement faible - entre 14 000 et 28 000. En revanche, la surcharge induite était fort considérable pour les entreprises. L'administration elle-même reconnaissait qu'elle devait être de l'ordre de 3,3 milliards de francs pour 1982 et de 8,3 milliards pour 1983. L'investissement et l'emploi ont donc durement pâti de ces mesures.

La seconde vague, celle des contrats de solidarité, a eu des effets plus diffus. Leur caractère plus sélectif, plus décentralisé et contractuel, les rendaient plus proches des réalités économiques qu'une mesure unilatérale en un tel domaine. Mais on sait que ces contrats ont surtout agi comme des générateurs de retraites anticipées, compte tenu des avantages corrélatifs que pouvait en attendre l'entreprise signataire, et que le volet « réduction du temps de travail » a été finalement largement occulté, à quelques exceptions près il est vrai.

Aujourd'hui, « l'illusion des trente-cinq heures » a cessé d'agir. Il est bien temps de reconnaître que la réduction du temps de travail n'est compatible avec une amélioration de l'emploi que si elle accompagne les progrès de l'activité économique et, surtout, de la productivité. Il ne faut pas oublier qu'en économie il y a une corrélation très forte entre la croissance et l'évolution de l'emploi. L'histoire économique de la France de ces vingt-cinq dernières années le montre à l'évidence. De même, si l'on compare les diverses branches de l'économie sur une longue période, ou les différents pays entre eux, on trouvera toujours que le facteur principal de l'emploi reste la croissance.

Compte tenu de votre évolution en matière économique depuis 1981, j'espérais - follement peut-être - que le ministre d'Etat chargé du Plan et de l'aménagement du territoire en tirerait toutes les conséquences et dirait clairement : le Plan n'est plus ce que nous pensions avant d'arriver au pouvoir.

Le Plan certes a un rôle d'impulsion, il est un creuset de concertation sociale, mais il n'est plus une religion, une espérance.

Quant à la D.A.T.A.R., elle répartissait l'expansion ; elle ne peut pas répartir la pénurie, car celle-ci ne se répartit pas. Il faut qu'elle revienne à sa vocation originelle, c'est-à-dire celle d'une administration de mission, qui ne remplace pas

les initiatives régionales, mais les coordonne. La D.A.T.A.R. doit orienter les investissements étrangers mais, en aucun cas, les investissements français.

Il ne faut pas non plus réclamer pour le Plan des taux de croissance que l'on ne peut atteindre. Il doit redevenir plus modeste. Le Gouvernement n'est pas seul maître de l'économie. Cette dernière, monsieur le président de la commission, monsieur le rapporteur, est une science contingente et non une science exacte.

La D.A.T.A.R. doit avoir un rôle plus modeste ; elle doit faire preuve de moins d'ambition. Ainsi jouera-t-elle mieux son rôle d'impulsion et sera-t-elle plus crédible.

Voilà, monsieur le ministre d'Etat, pourquoi le groupe U.D.F., que je représente aujourd'hui dans cette discussion, ne pourra pas voter votre budget *(Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République)*.

M. le président. La parole est à M. Asensi.

M. François Asensi. Monsieur le ministre d'Etat, l'évolution modérée du budget du Plan et de l'aménagement du territoire, le contexte de suppressions d'emplois, la diminution des dépenses de personnel, les attaques alarmantes contre le niveau des subventions allouées aux organismes de recherche - hors le Centre mondial d'informatique -, la politique menée dans les pôles de conversion nous conduisent à confirmer dès à présent notre opposition à ce budget.

Derrière ce budget se profilent le Plan lui-même et ses douze programmes prioritaires d'exécution. Peut-on cependant parler de programme « prioritaire » si l'on confronte celui intitulé « Agir pour l'emploi » avec la situation catastrophique dans ce domaine ?

Cela nous conduit à dire qu'une dérive nette affecte l'exécution du Plan. La mise en œuvre, dès 1982, de la politique dite de rigueur est venue contrarier puis contredire dans les faits les promesses du candidat François Mitterrand.

Pour étayer ce constat, examinons deux programmes prioritaires d'exécution.

Les restructurations industrielles visées par le plan prioritaire n° 1 concernaient essentiellement la machine-outil et la filière électronique. Pour la machine-outil, alors que le Plan se fixait pour objectif de réduire la pénétration étrangère, on peut constater aujourd'hui un résultat contraire. La restructuration se conclut en fait par une diminution de notre rôle en ce domaine et par la suppression de centaines d'emplois. La société Ernault-Somua, notre plus grande entreprise dans ce secteur, est d'ailleurs passée récemment sous la coupe de l'étranger.

La filière électronique connaît de son côté des problèmes similaires : plusieurs milliers de licenciements sont annoncés ; la tenue industrielle des différents secteurs est inégale selon qu'il s'agit de l'informatique ou des ventes d'armes. A la croissance globale des exportations vient se superposer un considérable gonflement des importations, preuve s'il en fallait que le fond du problème n'est pas encore traité.

Malgré nos mises en garde, le 9^e Plan concentre sur les seuls salariés les charges nouvelles occasionnées par le financement des activités productives. Dans ce contexte défavorable, la moindre des choses, pour l'efficacité même de la démarche, eût été de garantir l'évolution du revenu disponible.

Or, dès 1982, et particulièrement en 1983, 1984 et 1985, on a vu baisser le pouvoir d'achat, donc diminuer le revenu disponible des ménages. Cela s'est traduit par la baisse continue du taux d'épargne des ménages.

En mettant en place les comptes pour le développement industriel, les Codevi, vous vous attendiez à une collecte supplémentaire. Or, après quelques mois, il est vite apparu que loin de se renforcer, l'épargne se transférait des livrets complémentaires vers les Codevi dont le régime fiscal d'exonération des intérêts est plus favorable.

En choisissant de favoriser le marché financier, le Gouvernement a encouragé le développement de la spéculation et le gâchis des ressources. Il a, sans nul doute, dissuadé en profondeur l'investissement productif.

Quant au programme prioritaire d'exécution n° 2 consacré à la santé, du point de vue social, il est stratégique, même s'il ne compte pas, par son volume de financement, parmi les

plus importants plans prioritaires. L'évolution de ce programme est néanmoins un très sûr indicateur de la politique gouvernementale suivie en matière de santé.

Or, que constatons-nous ? D'abord d'importantes diminutions en volume, donc une régression inquiétante : en 1984, les annulations d'autorisations de programme ont porté sur plus de 400 millions de francs. Ce plan prioritaire poursuit, selon nous, une politique d'abandon inadmissible.

Nous avons ensuite assisté à la naissance de la notion de médicament de confort. Aujourd'hui, quelque 700 nouveaux médicaments sont ainsi classés. Un médicament de confort, l'antivomitif destiné aux enfants ? Un médicament de confort, la vitamine D administrée aux nourrissons ? Il y a derrière cette notion de confort la marque d'une réelle inégalité et d'une injustice.

Enfin, je ne saurais terminer cette courte intervention sans évoquer l'évolution de l'emploi dans la région parisienne, dont je suis un élu. Selon une récente étude prévisionnelle de l'I.N.S.E.E portant sur la période 1982-1989, la région parisienne aura perdu 265 000 emplois en sept ans, soit une diminution de 5,6 p. 100 de ses emplois. Déjà pénalisée par le pouvoir précédent, notre région a continué et continue d'être une cible privilégiée pour les suppressions d'emploi et les casses industrielles. Ainsi, à elle seule, la région parisienne absorberait 40 p. 100 des suppressions d'emplois en France pour la période 1982-1989. Toutes les branches, à l'exception des administrations et des services marchands, connaissent une diminution catastrophique : 100 000 suppressions d'emplois dans l'industrie des biens d'équipements ; 78 000 dans le bâtiment et le génie civil et agricole ; 67 000 dans la production de biens d'équipements ; 33 000 dans le secteur des biens de consommations et 25 000 dans le commerce !

Pour 1984 - et il s'agit là de données vérifiées - les licenciements en France ont atteint le chiffre de 430 000, avec une perte nette de 220 000 emplois. Or, dans le même temps, la population active augmentait de 190 000 personnes.

La politique de désindustrialisation continue à faire des ravages dans la région parisienne : l'emploi perdu en Ile-de-France ne se retrouve nulle part, surtout pas dans les régions où le taux de chômage est en progression constante. Il existe désormais des centaines d'hectares de friches industrielles !

Bien que plus souple dans ses procédures et plus discrète dans ses interventions en amont, la délégation à l'aménagement du territoire, la D.A.T.A.R., organisme que pilote votre gouvernement, continue à agir contre l'emploi, contre l'agrandissement éventuel des installations industrielles et contre l'installation d'entreprises nouvelles.

Le seul département de Seine-Saint-Denis a perdu, en 1984, 3,3 p. 100 de ses emplois, soit 10 958 emplois. Sur la période 1981-1984, la perte d'effectifs salariés s'élève à 10,3 p. 100. Ce n'est que la poursuite et l'amplification des attaques contre l'emploi en Seine-Saint-Denis et en région parisienne.

Ces chiffres, monsieur le ministre d'Etat, sont cruels. Ils mettent en évidence l'échec complet du Gouvernement dans ce domaine. Mais, plus grave encore, ils accusent une politique délibérément orientée vers le déclin et l'appauvrissement de la région parisienne. D'autres choix sont nécessaires : c'est à quoi s'emploieront les députés communistes. *(Applaudissements sur les bancs communistes.)*

M. le président. La parole est à M. Wacheux.

M. Marcel Wacheux. Monsieur le ministre d'Etat, mes chers collègues, les régions minières connaissent de graves problèmes d'emploi dus non seulement à la récession qui frappe l'exploitation du charbon mais aussi à une politique de conversion bien souvent promise mais bien peu réalisée, même dans la période de croissance précédant le premier choc pétrolier. Elles doivent aussi faire face à des problèmes d'amélioration du cadre de vie et de l'environnement, de récupération de friches et surtout de restructuration et de réhabilitation d'un important patrimoine qui appartenait aux houillères.

Les collectivités locales étaient prêtes à engager une politique de restructuration, encore fallait-il qu'elles puissent la mettre en œuvre. Aussi a-t-on mis en place le GIRZOM - groupe interministériel de restructuration des zones minières - afin de les soutenir dans cette voie.

Il faut reconnaître que depuis 1981 des progrès ont été accomplis dans l'attribution des crédits. Par ailleurs, la participation des représentants des communes minières aux réunions du GIRZOM est un élément très positif, même si les discussions y sont parfois un peu vives.

Le Gouvernement, conscient de la nécessité de restructurer les régions minières, a consenti un effort appréciable, puisque les crédits de la ligne unique du GIRZOM sont passés de 100 millions de francs en 1981, à 130 millions de francs en 1982 et à 155 millions de francs en 1983, auxquels il faut ajouter une dotation de 15 millions de francs du fonds spécial de grands travaux - ce qui fait un total de 170 millions de francs pour l'année 1983. Les élus, les habitants et les entreprises des régions concernées n'ont pu que s'en féliciter.

En 1984, les crédits se sont élevés à 204 millions de francs, ce qui représente une augmentation de 20 p. 100. Bien que les crédits de la ligne unique soient restés pratiquement stables, la dotation du fonds spécial de grands travaux a été particulièrement importante, puisqu'elle s'est élevée à 44 millions de francs.

En 1985, les crédits de la ligne unique ont, si je puis dire, chuté de 10 p. 100, passant de 160 millions de francs à 144 millions de francs. A la demande expresse des élus, cette baisse a été en partie compensée par une dotation de 50 millions de francs du fonds spécial de grands travaux. Nous avons tout de même perdu 10 millions de francs par rapport à 1984.

A la lecture du projet de budget pour 1986, nous sommes très inquiets car les crédits du GIRZOM ne s'élèvent plus qu'à 122 millions de francs. Nous aurions souhaité au contraire, monsieur le ministre d'Etat, qu'ils soient au moins portés à leur niveau de 1984. Ces crédits sont vraiment spécifiques des bassins miniers et c'est sur eux que nous comptons d'abord. Nous espérons au moins une dotation supplémentaire, accordée comme ces dernières années par le F.S.G.T., afin de poursuivre au même rythme les efforts de restructuration.

Les secteurs miniers sont en général classés en pôles de conversion, ce qui suppose des mesures exceptionnelles, qui sont d'ailleurs accordées. Il est donc contradictoire de diminuer les crédits du GIRZOM. La situation économique des bassins miniers est très préoccupante, avec un taux de chômage élevé. Du moins pouvait-on espérer une stabilisation de l'emploi dans le secteur des travaux publics et du bâtiment. Cela risque de ne pas être possible.

Il est vital pour les zones minières d'améliorer leur cadre de vie, leur environnement, leur image de marque, de consentir de multiples investissements afin de réussir leur conversion. Cette année, le groupe de travail chargé de suivre l'industrialisation des bassins miniers, groupe créé par M. le secrétaire d'Etat chargé de l'énergie et dont je suis le rapporteur, a visité les différents secteurs houillers. Nous avons certes pu constater la mise en place des structures de réindustrialisation promises et apprécier déjà quelques résultats, mais surtout nous nous sommes rendu compte de la nécessité de restructurer et d'améliorer le tissu économique de toutes ces régions.

Je connais particulièrement le Nord - Pas-de-Calais, mais nous avons vu que partout, en Lorraine comme dans le Centre-Midi, il faut aller vite et faire plus : d'où mon insistance, partagée par tous les élus des bassins miniers.

Je m'exprimerai maintenant en qualité d'élu du Nord - Pas-de-Calais et de président de l'association des communes minières. La région Nord - Pas-de-Calais, en désaccord sur les problèmes d'exploitation du charbon, n'a pas signé de contrat de Plan en ce qui concerne Charbonnages de France. Du coup, malgré sa participation importante, la région ne s'est pas engagée avec l'Etat sur la restructuration du bassin minier du Nord - Pas-de-Calais. Nous constatons la baisse du crédit global, mais le rapport fait état du maintien des crédits pour les régions ayant signé un contrat de Plan. Dans ces conditions, que pourrions-nous encore entreprendre dans le bassin minier du Nord - Pas-de-Calais, de même que dans le Centre-Midi ?

Récemment, M. le Premier ministre a présenté un dispositif exceptionnel et intéressant en faveur du Nord - Pas-de-Calais. Il serait impensable que, par ailleurs, on se dirigeât vers une disparition progressive des crédits du GIRZOM *(Applaudissements sur les bancs des socialistes.)*

M. le président. La parole est à M. Alphandéry.

M. Edmond Alphandéry. Monsieur le ministre d'Etat, au moment où nous allons voter les crédits de la D.A.T.A.R. je voudrais poursuivre votre interrogation sur la signification actuelle de sa mission.

Lorsque la D.A.T.A.R. a été créée, et vous l'avez d'ailleurs rappelé, le plein emploi régnait pratiquement sur tout le territoire. La D.A.T.A.R. avait pour objet d'orienter les créations d'entreprises vers telle ou telle région dont on souhaitait accélérer le développement voire faciliter les restructurations. Aujourd'hui, malheureusement, le chômage fait rage dans toute la France ; toutes les régions françaises sont touchées par ce fléau.

Je m'interroge donc sur l'opportunité d'aider les créations d'emplois dans une région alors que cela se fait au détriment d'une autre région. Dans une conjoncture où la demande dans la plupart des secteurs ne croît plus, encourager la création de nouvelles entreprises signifie partager un même marché entre un nombre plus élevé de producteurs et donc, tôt ou tard, conduire à des licenciements dans d'autres entreprises du secteur.

Certes, statistiquement, on comptabilise facilement les emplois créés, mais on comptabilise moins aisément ceux qui peuvent disparaître dans des entreprises disséminées sur tout le territoire. Cette satisfaction statistique, seulement apparente au demeurant, est-elle suffisante pour justifier une politique qui coûte cher aux finances publiques et qui est une source d'injustices flagrantes du fait des distorsions de concurrence qu'elle engendre ?

Je sais, monsieur le ministre, que vous mesurez la portée de mes propos : je vous ai écouté attentivement et j'ai constaté que vous partagez mes préoccupations. Je ne serais d'ailleurs pas étonné que la diminution très sensible de la prime d'aménagement du territoire soit la conséquence de cette prise de conscience.

Rien que dans le Saumurois, dont je suis l'élu, je pourrais citer deux exemples : celui des Coupes de France, dans le secteur de la fabrication des coupes et médailles, et celui de la société Bezault, située dans ma commune, dont vous connaissez bien le dossier. Je m'en suis en effet entretenu avec vous de vive voix car vous avez eu l'amabilité de me recevoir, ce dont je vous remercie.

Le cas de cette entreprise qui fabrique la moitié des poignées de porte vendues en France est exemplaire. Elle est performante, personne ne le nie, et emploie 400 personnes. Or l'administration, la D.A.T.A.R., ou je ne sais qui, encourage l'installation à Villerupt, en Lorraine, d'une entreprise concurrente devant produire à terme les deux tiers environ de la production de Bezault. Cette entreprise bénéficie d'avantages absolument fabuleux car il s'agit d'un pôle de reconversion : prime d'aménagement du territoire, prime à la création d'emplois, exonération de la taxe professionnelle. Le tout, m'a-t-on dit, s'élève à plus de 20 millions de francs ! Naturellement, elle bénéficiera de l'exonération d'un tiers de ses charges salariales pendant trois ans, de crédits du F.I.M. et d'autres organismes.

Dans un secteur aussi déprimé que le bâtiment, il n'y a pas de place pour deux entreprises d'une telle importance : à terme, l'une d'entre elles devra disparaître. Si la société Bezault ne parvient pas à soutenir le choc d'une concurrence aussi déloyale, vous mesurez le drame que cela représentera pour une commune de 7 000 habitants, située dans une région, le Saumurois, dont je rappelle que le taux de chômage est supérieur à celui de la Lorraine dans son ensemble - je ne parle pas du bassin de Longwy.

Monsieur le ministre d'Etat, c'est un maire profondément inquiet pour l'avenir de sa commune qui s'adresse à vous aujourd'hui. Je n'ai malheureusement aucun moyen d'infléchir la décision de l'administration. Je dirai presque que le sort de ma commune est entre les mains des pouvoirs publics. C'est donc un cri de détresse que je me permets de lancer à nouveau aujourd'hui à l'occasion du vote des crédits de la D.A.T.A.R.

Je sais que vous avez bloqué pour l'instant la prime d'aménagement du territoire et je tiens à vous en remercier. Il est encore temps d'obliger l'entreprise qui doit s'installer en Lorraine à orienter sa production vers une autre spécialité qui ne se fabrique pas en France. C'est possible car, dans le domaine de la quincaillerie industrielle, nombreux sont les produits que nous sommes obligés d'importer.

Vous concevrez dans ces conditions que le parlementaire que je suis s'interroge sur la raison d'être de la D.A.T.A.R. Etant donné que le chômage est partout, au lieu de laisser la D.A.T.A.R. habiller Pierre en déshabillant Paul, je me demande, en définitive, s'il ne vaudrait pas mieux la supprimer tout simplement, ou tout au moins supprimer sa mission de créations d'emplois par-ci par-là, et la remplacer par un bureau des investissements étrangers en France.

Je vous remercie à l'avance de l'attention que vous voudrez accorder à un dossier qui me tient particulièrement à cœur.

M. Pascal Clément. Très bien !

M. le président. La parole est à M. le ministre d'Etat.

M. le ministre d'Etat, chargé du Plan et de l'aménagement du territoire. Je m'efforcerai de répondre rapidement, mais clairement, aux questions qui m'ont été posées.

Monsieur Narquin, vous m'avez fait part de votre inquiétude et avez affirmé que la D.A.T.A.R. ne s'intéressait plus à l'Ouest. Je vous rappelle que toute une série de réalisations a été entreprise au bénéfice de l'Ouest : l'autoroute Le Mans-Angers est en cours de construction et il a été décidé que le T.G.V. desservirait cette région. A Saint-Nazaire, j'ai pris en compte les propositions qui m'étaient présentées par le président du port, le président de la chambre de commerce, le président du conseil régional et le président du conseil général. J'ai approuvé ces projets et je me suis engagé à les soutenir, qu'il s'agisse de la création d'une grande zone extra-douanière ou d'autres réalisations. J'ai passé presque une journée sur place, avec vous, pour tenter de répondre le mieux possible aux problèmes qui se posaient.

M. Chevallier s'est interrogé sur le rôle de l'Etat. Il a eu raison, car ceux qui critiquent le plus son rôle sont les premiers à protester si certaines aides de l'Etat disparaissent. Y a-t-il trop d'Etat ou pas assez d'Etat ? Il est trop tard ce soir pour se lancer dans ce débat et, au demeurant, ce n'est pas ainsi que le problème se pose. Nous pourrions d'ailleurs reprendre ce thème dans d'autres débats.

M. Chevallier a également évoqué les opérations retenues dans les P.I.M., qui font l'objet d'un concours communautaire, et les financements du F.E.D.E.R., du F.E.O.G.A. et du F.S.E. Le Gouvernement fait un effort particulier afin que la Communauté accorde aux représentants des régions et des professions ce qu'ils attendent à un moment où va intervenir l'élargissement de la Communauté.

Monsieur Clément, vous avez développé quatre thèmes : la croissance, l'investissement, les prélèvements obligatoires et le droit au travail.

En ce qui concerne la croissance, vous êtes mal renseigné. En effet, la France, grâce à la politique difficile, ingrate même, que le Gouvernement a décidé de mener, a non seulement retrouvé l'équilibre de sa balance des comptes, mais s'est engagée à nouveau dans la voie de la croissance et de l'investissement.

Je vous rappelle à cet égard que l'investissement, qui avait continué de croître après les premières crises pétrolières, a été brutalement stoppé à la suite des mesures qu'ont prises M. Giscard d'Estaing et M. Chirac lorsqu'il était son Premier ministre.

L'investissement a désormais repris de telle façon que - les études concordent sur ce point - nous allons retrouver un taux d'investissement égal, sinon supérieur, à celui de nos partenaires de la Communauté.

En ce qui concerne les prélèvements obligatoires, je rappelle qu'ils augmentaient de 1 p. 100 par an du temps du général de Gaulle, de M. Pompidou et de M. Giscard d'Estaing. Aucun d'eux n'a pris la décision d'arrêter cette progression. M. Mitterrand, lui, l'a prise et a décidé de l'appliquer en 1985 et 1986. S'il ne l'avait pas fait, les prélèvements obligatoires auraient continué de croître, comme à l'époque de l'ancienne majorité.

On peut épiloguer longuement sur la diminution de la durée du temps de travail hebdomadaire à trente-neuf heures. Chaque fois qu'un gouvernement de gauche a pris des mesures sociales, ça a été la même chose ! Je suis de la génération des hommes qui étaient déjà des militants socialistes en 1936. J'étais alors secrétaire d'une section socialiste de Marseille. Je me souviens des cris indignés de la droite à l'idée que, grâce aux congés payés, les ouvriers pourraient envahir les plages et la montagne, les lieux de loisir et de repos. A l'entendre, l'économie française allait s'effondrer ! Qui oserait aujourd'hui revenir en arrière ?

Chaque fois que nous avons avancé dans ce domaine, vous nous avez durement critiqués. Mais, cette année, il y a une différence avec le passé. Autrefois, on disait : « Les socialistes sont bons pour concevoir une politique sociale et la réaliser, mais ils ne sont pas très forts en matière économique et financière. » On est bien obligé de constater aujourd'hui que l'inflation de 14 p. 100 que vous nous aviez laissée est réduite de plus de moitié, que la balance des comptes est pratiquement en équilibre, que la sécurité sociale est en excédent ; Mme Dufoix l'a d'ailleurs rappelé une nouvelle fois cet après-midi.

Pendant les vingt-trois ans où vous avez été au pouvoir, vous avez été incapables d'atteindre ces grands équilibres ! Notre réussite incontestable sur le plan économique devra encore être développée, c'est sûr. La réussite est également évidente sur le plan social : votre critique à propos des trente-neuf heures ne nous affecte donc pas beaucoup.

M. Asensi a souligné la mauvaise situation de l'emploi dans la région parisienne. C'est une des raisons pour lesquelles le Gouvernement a décidé d'assouplir la politique très stricte qui avait été conçue en période de croissance économique importante, afin de permettre à un certain nombre d'entreprises de s'installer dans la région parisienne et de redonner au secteur du bâtiment et des travaux publics une vigueur qu'il avait perdue.

M. Wacheux a évoqué les problèmes des régions minières et m'a posé une question précise : « Nous avons obtenu des crédits importants au cours des années écoulées, notamment grâce au concours du fonds spécial de grands travaux. Eu égard aux chiffres du budget de 1986, pourrions-nous obtenir encore un concours important de ce fonds ? » Je ne suis pas le ministre des finances et ne peux donc prendre d'engagement. Je vous promets cependant d'insister auprès de lui et du Premier ministre afin que l'effort du fonds spécial de grands travaux soit maintenu, et même accru, afin de compenser la différence, que vous avez soulignée, entre les chiffres des années précédentes et ceux du budget de 1986.

Par ailleurs, chargé de suivre ce dossier, j'étais présent lorsque le Premier ministre a reçu la délégation du Nord-Pas-de-Calais. Je ne reviendrai pas sur la liste impressionnante des mesures qui ont été décidées. Je rappelle néanmoins que le bassin minier est inclus dans le champ d'application de ces mesures, ce qui devrait être de nature à vous rassurer.

Monsieur Alphanhéry, vous m'avez posé une question réelle, qui touche au fond du problème. Je vous ai reçu, c'est exact, et c'est bien normal, car les ministres représentent le Gouvernement de la France et sont à la disposition de tous les parlementaires. Si d'autres parlementaires de l'opposition me demandent des rendez-vous, je les recevrai, et j'en ai d'ailleurs déjà reçu un certain nombre.

Mais vous, vous n'êtes pas venu me demander d'augmenter les crédits affectés à votre région, votre département ou votre commune. Vous m'avez dit : « Si la D.A.T.A.R. facilite la création d'une entreprise en Lorraine, celle-ci, compte tenu de ce qu'est le marché et étant donné les aides qu'elle obtiendra du fait qu'elle se trouve dans un pôle de conversion, ruinera purement et simplement une entreprise existante. » Vous avez ajouté que la mission de la D.A.T.A.R. ne pouvait aboutir à faire fermer une entreprise dans une commune dont elle constitue la principale activité.

Je vous avais indiqué que j'étudierais ce problème. Je n'ai pas encore trouvé de solution définitive mais je vais à nouveau y réfléchir. Je veillerai à ce qu'une décision qui peut paraître justifiée pour venir en aide à la Lorraine n'ait pas pour conséquence de faire disparaître, dans une autre région, une entreprise de même nature qui avait démontré qu'elle était capable de vivre et de répondre aux besoins du bâtiment.

Je vous contacterai dans quelques jours, lorsque la solution de ce problème aura progressé.

M. Edmond Alphanhéry. Je vous en remercie, monsieur le ministre d'Etat.

M. le ministre d'Etat, chargé du Plan et de l'aménagement du territoire. En conclusion, je dirai à M. Clément et à M. Alphanhéry que ce n'est pas parce que, dans un cas particulier, les mesures envisagées par la D.A.T.A.R. risquent d'être dangereuses pour une entreprise importante que cet organisme a failli à sa mission et doit fermer ses portes. Si

c'était un élu des Bouches-du-Rhône qui avait tenu ce propos, on lui aurait dit : « N'exagérez pas ! » (*Rires et applaudissements sur les bancs des socialistes*).

M. le président. Nous en arrivons maintenant aux questions.

Je rappelle que l'auteur de chaque question dispose de deux minutes.

Pour le groupe du rassemblement pour la République, la parole est à M. Inchauspé.

M. Michel Inchauspé. Monsieur le ministre d'Etat, je ferai deux remarques avant de poser ma question.

Vous avez déclaré que, sous le Gouvernement de Jacques Chirac, on avait décidé de diminuer - comment ? je n'en sais rien - les investissements industriels. A quoi avez-vous fait référence ?

M. le ministre d'Etat, chargé du Plan et de l'aménagement du territoire. Je vais vous le dire tout de suite.

M. Michel Inchauspé. D'accord.

M. le président. La parole est à M. le ministre d'Etat, avec l'autorisation de l'orateur.

M. le ministre d'Etat, chargé du Plan et de l'aménagement du territoire. Des dispositions fiscales inspirées des théories d'un économiste italien ont pénalisé lourdement les investissements et, dans une période délicate, ont abouti à un résultat grave : l'arrêt des investissements.

Reportez-vous à la période, vous verrez que ce que j'ai dit est parfaitement exact.

M. le président. Veuillez poursuivre, monsieur Inchauspé.

M. Michel Inchauspé. J'ai une autre remarque à faire, monsieur le ministre d'Etat.

Vous avez dit que la balance des paiements n'avait jamais été équilibrée depuis vingt-trois ans. Or en 1980, elle était équilibrée et, si elle l'est actuellement, c'est uniquement du fait des nombreux emprunts à l'étranger que vous co-tractez, lesquels font venir des masses de dollars. Cela éteint, nous n'allons pas ouvrir de discussion à ce sujet et je me limiterai à ma question, tout en m'étonnant que M. de Caumont propose, pour la D.A.T.A.R., une réduction des autorisations de programme de 12 millions de francs et des crédits de paiement de 5 millions. Quant à moi, je ne vous demanderai pas d'augmenter les crédits de la D.A.T.A.R. car l'article 40 s'y oppose.

Je me bornerai à vous interroger sur les crédits du F.I.D.A.R. qui sont actuellement mal utilisés car la procédure instaurée en 1981 est tellement lourde et tellement longue qu'elle prend jusqu'à neuf, dix ou onze mois, ce qui fait que l'on saute pratiquement un budget. Remarquons que les crédits du F.I.D.A.R. de 1965 ne sont pas encore délégués. Or les crédits du F.I.D.A.R. servent essentiellement à réaliser des investissements en montage. S'ils arrivent début novembre, il faudra lancer un appel d'offres. Résultat : on ne pourra pas exécuter les travaux dans le courant de cette année.

Que se passait-il autrefois ? Il y avait les crédits de rénovation rurale. Le commissaire à la rénovation rurale décidait d'attribuer une enveloppe par département. Dans les départements, on se disputait comme des chiffonniers, il faut le dire, mais, à la sortie de la réunion, au bout de vingt-quatre heures, chacun savait ce dont il disposait.

Actuellement, une réunion au stade de la sous-préfecture a lieu, puis une autre au stade de la préfecture et confirmation des crédits est donnée au C.I.D.A.R. et à la région. Au surplus, chaque conseil régional, quatrième instance, doit se déterminer avant le conseil interministériel, cinquième instance.

Ne pensez-vous pas, monsieur le ministre d'Etat, que l'on pourrait alléger cette procédure, ce qui permettrait d'utiliser les crédits prévus dans le budget de l'année pour des travaux effectués avant la venue de l'hiver, en évitant donc de sauter un budget ?

M. le président. La parole est à M. le ministre d'Etat.

M. le ministre d'Etat, chargé du Plan et de l'aménagement du territoire. Je n'ai affirmé en aucune façon que la balance commerciale n'avait jamais été équilibrée. J'ai simplement dit que les prélèvements obligatoires avaient aug-

menté constamment, année après année, jusqu'au jour où le Président de la République, M. François Mitterrand, avait décidé d'interrompre ce mouvement, et cela est irréfutable.

Quant à la procédure du F.I.D.A.R., elle répond aux exigences de la concertation. Si les délibérations sont un peu moins rapides qu'elles ne l'étaient précédemment, il est tout de même intéressant que, pour l'application de la nouvelle loi, tous les intéressés soient largement consultés.

En ce qui concerne la constitution des comités de massif, les décrets sont parus. Ces comités sont actuellement en cours de constitution.

S'agissant de la structure administrative pour le suivi des crédits du F.I.A.M., ce sont les commissariats à l'aménagement rural qui en sont chargés, sous l'autorité du préfet, coordonnateur du massif. Une structure supplémentaire n'est pas nécessaire.

M. le président. La parole est à M. Grussenmeyer.

M. François Grussenmeyer. Les zones frontalières excentrées comme l'Alsace sont de plus en plus confrontées à de graves problèmes économiques et industriels.

Pour l'Alsace du Nord, face à des régions dynamiques comme le Bade-Wurtemberg ou le Palatinat et dans un contexte national difficile, le problème de l'emploi est devenu préoccupant, en particulier depuis la suppression par la D.A.T.A.R. en 1982 des aides de l'Etat à la création d'emplois industriels.

Pendant quinze ans, entre 1965 et 1980, l'Alsace du Nord a connu une période d'essor industriel, accentué en 1968 par le classement en zone II primable de l'arrondissement de Wissembourg et du canton de Niederbronn-les-Bains, avec la création de 20 p. 100 des emplois du département.

Depuis 1981, la montée du chômage est inexorable, puisque le taux de chômage est passé de 2,9 p. 100 à la fin de 1980 à près de 10 p. 100 à la mi-1985. Par ailleurs, on compte 5 600 ouvriers frontaliers, qui partent donc le matin et reviennent le soir, soit le tiers du département du Bas-Rhin, et représentant 25 p. 100 de la population active de l'arrondissement.

Il paraît dès lors très urgent que l'Etat se mobilise concrètement, dans le cadre d'un nouveau C.I.A.T. pour le développement des régions frontalières.

L'Alsace est la vitrine de la France sur l'Europe rhénane. Je vous demande en conséquence, monsieur le ministre, de me faire connaître les mesures que comptent prendre le Gouvernement et la D.A.T.A.R., en faveur de la mise en œuvre d'un contrat de développement, de soutien économique et de l'emploi aux zones frontalières, qui pourrait être passé, entre l'Etat, la région et le département concerné.

L'Alsace doit être la région pilote de cette expérience en faveur des zones frontalières à fort taux de travailleurs frontaliers. Ces contrats pourraient s'inscrire dans le cadre des contrats de développement local Etat-région.

Les actions importantes déjà menées par la région Alsace et le département du Bas-Rhin doivent impérativement être soutenues par des aides de l'Etat en matière d'aménagement et d'équipement.

Ainsi, en offrant une nouvelle ambition à l'Alsace, zone frontalière par excellence, les collectivités locales alsaciennes sauront faire valoir avec l'Etat de nouvelles perspectives de développement.

Tel est l'objet du contrat tripartite proposé.

M. le président. La parole est à M. le ministre d'Etat.

M. le ministre d'Etat, chargé du Plan et de l'aménagement du territoire. Le problème des frontaliers est un problème pour lequel toute une série de décisions ont été prises. Elles concernent, tout d'abord, l'intégration des élus dans le cadre des commissions interdépartementales de bon voisinage et, ensuite, la couverture sociale et la formation professionnelle des travailleurs frontaliers, l'adaptation de la législation fiscale et la simplification des procédures, l'amélioration du franchissement de la frontière, l'information des travailleurs frontaliers, le lancement d'une étude sur les bassins d'emploi transfrontaliers en Alsace - des crédits du F.I.A.T. soit 500 000 francs, qui ont été délégués au préfet de région à cette fin. La plupart de ces décisions sont d'ores et déjà en cours de réalisation.

J'ajoute qu'hier j'ai participé à La Haye à une réunion qui rassemblait tous les ministres de la Communauté économique européenne pour étudier les problèmes frontaliers. Nous avons fait un certain nombre de propositions, sur lesquelles nous étions d'accord, pour essayer d'améliorer la situation.

M. le président. Nous en venons aux questions du groupe socialiste.

La parole est à M. Germon.

M. Claude Germon. Monsieur le ministre d'Etat, je voudrais une nouvelle fois appeler votre attention sur les problèmes de l'Île-de-France dont vous savez que l'industrie se dégrade plus rapidement que la moyenne française.

On comptait 1 420 000 salariés de l'industrie en 1962. Il n'en restait plus que 1,3 million en 1975 et, entre 1975 et 1982, années des deux derniers recensements, nous avons encore perdu 205 000 emplois industriels, dont 202 000 emplois ouvriers. L'emploi industriel de l'Île-de-France, qui représentait 25 p. 100 de l'emploi industriel français il y a une vingtaine d'années, n'en représentait plus que 21 p. 100 en 1975 et 19,6 p. 100 en 1982. Vous voyez donc que notre région connaît un déclin qui est plus rapide que le déclin moyen français.

Entre 1975 et 1982, l'Île-de-France perdait 15,6 p. 100 de ses effectifs industriels alors que la province n'en perdait que 8 p. 100 en dépit de « sinistres » tels que ceux qui ont concerné le charbon, la sidérurgie, le textile, les chantiers navals.

Pendant de nombreuses années, la doctrine de l'aménagement du territoire s'appuyait notamment sur les transferts d'activités de l'Île-de-France vers la province.

Nous nous sommes aperçus que les entreprises concernées apportaient moins à la province que la province pouvait en espérer parce que, privées de leur milieu nourricier, elles se développaient mal, et que c'était finalement un moins pour l'économie française.

Ne faudrait-il pas permettre à chacune des régions, monsieur le ministre, y compris à l'Île-de-France, de développer sans frein l'ensemble de ses capacités ?

S'il faut faire jouer la solidarité, et il faut la faire jouer, celle-ci ne pourrait-elle prendre la forme d'un prélèvement financier sur les régions les plus riches ? Et ne parle pas simplement de l'industrie, l'Île-de-France se plaçant en ce domaine parmi les régions les plus riches. Il s'agirait de financer non plus globalement des régions, mais des projets dans des régions, ce qui inciterait chaque agent économique à examiner les atouts dont il dispose et à chercher à en tirer parti. Voilà qui, concrètement, favoriserait l'initiative sans pour autant démanteler des entreprises ou des activités qui fonctionnent bien en Île-de-France.

Je souhaiterais connaître votre avis sur cette suggestion, monsieur le ministre d'Etat.

M. le président. La parole est à M. le ministre d'Etat.

M. le ministre d'Etat, chargé du Plan et de l'aménagement du territoire. Suivant qu'on est interpellé par un député de province ou par un député de la région parisienne, les problèmes sont présentés différemment. Mais je reconnais que chacun de vous, mesdames, messieurs, doit aussi répondre à un certain nombre de questions.

Quoi qu'il en soit, le Gouvernement a pris des mesures, que vous connaissez, en ce qui concerne la réforme de la redevance et de l'agrément, les seuils, les villes nouvelles de la région parisienne. Ces mesures vont considérablement faciliter le développement d'un certain nombre d'activités dans cette région. Nous avons même décidé que les entreprises étrangères qui voudraient s'y installer pourraient le faire sans aucune autorisation préalable.

Le Gouvernement a donc par avance répondu à vos vœux, quitte à se le faire critiquer par certains représentants de la province.

M. le président. La parole est à M. Rodet.

M. Alain Rodet. Monsieur le ministre d'Etat, je voudrais appeler votre attention sur quelques problèmes liés à la mise en place des fonds structurels européens au bénéfice des régions défavorisées, dont fait partie le Limousin, que je représente.

La D.A.T.A.R. joue un rôle considérable dans l'instruction des dossiers présentés par ces régions aux instances compétentes de la Communauté. A cet égard, je ne céderai pas à

certaines modes qui tendent à suggérer l'effacement total des pouvoirs publics français dans les négociations entre Bruxelles et les régions concernées. En effet, pour être un ardent défenseur de la décentralisation, je ne suis pas pour autant disposé à courir les risques d'un fédéralisme débridé qui, finalement, situerait les compétences et les décisions aux seuls échelons régionaux ou européens.

Je considère donc comme normale et souhaitable la participation de l'Etat à la mise en œuvre de ces concours européens. Mais il faut bien s'entendre sur cette mise en œuvre qui doit être empreinte de tout le dynamisme nécessaire et faire jouer les procédures les plus légères possible. Or d'après mon expérience récente, tel n'est pas tout à fait le cas pour les procédures nouvelles qui sont celles des opérations intégrées de développement, et qui concernent ma région.

A cet égard, nous avons quelques inquiétudes sur l'aboutissement de ces procédures, longues et lourdes, qui pénalisent des projets qui nous tiennent à cœur.

Monsieur le ministre d'Etat, je souhaite votre appui pour que les ajustements, les coordinations et la mise en place des dispositifs soient les plus rapides car nous devons faire face sur le terrain à des difficultés réelles et nous avons des projets ! Raison de plus pour que les fonds européens soient mis en œuvre rapidement.

M. le président. La parole est à M. le ministre d'Etat.

M. le ministre d'Etat, chargé du Plan et de l'aménagement du territoire. J'ai écrit au commissaire européen compétent pour attirer son attention sur ce que l'on appelle les O.I.D., et demander qu'il soit tenu compte des demandes présentées par la France dans ce domaine. Je devais rencontrer hier, à La Haye, M. Varfis, mais il n'y était pas. Alors, je lui ai écrit le soir même. Je veillerai à ce que ma demande ait des chances d'aboutir. Je ne peux pas vous le garantir car cela ne dépend pas du gouvernement français, mais j'ai fait tout ce que je pouvais faire et je continuerai.

J'ajoute que, lorsque j'ai présenté ici les textes de décentralisation, j'ai bien précisé que je ne cherchais en aucun cas à engager la France dans la voie fédérale.

M. le président. Nous en avons terminé avec les questions.

J'appelle les crédits inscrits à la ligne « Plan et aménagement du territoire ».

ETAT B

Répartition des crédits applicables aux dépenses ordinaires des services civils (mesures nouvelles)

« Titre III : 2 132 756 F ;

« Titre IV : 82 418 734 F ».

ETAT C

Répartition des autorisations de programme et des crédits de paiement applicables aux dépenses en capital des services civils (mesures nouvelles)

Titre V. - Investissements exécutés par l'Etat

« Autorisations de programme : 71 500 000 F ;

« Crédits de paiement : 23 920 000 F ».

Titre VI. - Subventions d'investissement accordées par l'Etat

« Autorisations de programme : 2 355 177 000 F ;

« Crédits de paiement : 674 460 000 F ».

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix le titre III.

(Le titre III est adopté.)

M. le président. Je mets aux voix le titre IV.

(Le titre IV est adopté.)

M. le président. Je mets aux voix les autorisations de programme et les crédits de paiement du titre V.

(Les autorisations de programme et les crédits de paiement du titre V sont adoptés.)

M. le président. Sur le titre VI de l'état C, M. de Caumont, rapporteur pour avis, a présenté un amendement, n° 13, ainsi rédigé :

« Réduire les autorisations de programme de 12 millions de francs et les crédits de paiement de 5 millions de francs.

La parole est à M. le rapporteur pour avis.

M. Robert de Caumont, rapporteur pour avis. Je voudrais rassurer M. Inchauspé sur la signification de cet amendement et la pureté des intentions de la commission de la production et des échanges. Celle-ci a tenu, en effet, par ce signe concret, à appeler tout particulièrement l'attention sur les crédits du fonds d'intervention pour l'autodéveloppement de la montagne, qui est un élément essentiel de la loi du 9 janvier 1985 relative au développement et à la protection de la montagne.

Loin de nous l'idée de méconnaître l'importance des ressources nouvelles dégagées pour la montagne par d'autres moyens. Il s'agit, tout d'abord, des contrats de plan « montagne », signés par toutes les régions et alimentés notamment par le F.I.A.T., le F.I.D.A.R. et le F.I.Q.V. Dans la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur, les crédits consacrés par l'Etat et la région aux actions spécifiques pour la montagne sont passés de 28 à 130 millions de francs de 1981 à 1985.

Il s'agit, ensuite, de la taxe sur les remontées mécaniques et de la redevance sur le ski de fond, génératrice de 160 millions de ressources nouvelles pour les départements et les communes, ainsi que des mesures spécifiques concernant l'application de la D.G.F. et de la D.G.E. aux collectivités locales de montagne.

Il s'agit enfin des avantages tarifaires de l'énergie électrique réservée, soit environ 100 millions de francs en année pleine.

Mais les crédits du F.I.A.M. ont une affectation précise et irremplaçable. Leur volume relativement modeste peut avoir un effet multiplicateur considérable dans la mesure où il doit s'agir de crédits d'intervention ayant pour mission prioritaire et permanente, selon l'article 80 de la loi, de « contribuer à la valorisation de tous les atouts de la montagne en soutenant la recherche appliquée, l'expérimentation, l'innovation, l'animation locale et l'assistance technique nécessaires à la mise en œuvre de projets de développement global, ainsi que la diffusion des expériences et des techniques adaptées au milieu montagnard ».

Il est donc indispensable que ces moyens, qui n'ont pas la même finalité que les ressources du F.I.A.T. et du F.I.D.A.R., soient à la hauteur des besoins déterminés pour 1985 dans le cadre de l'article 80 de la loi, même si, à la différence des fonds interministériels que je viens de citer, ils ne sont pas contractualisés ni, par conséquent, protégés de l'érosion monétaire.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre d'Etat, chargé du Plan et de l'aménagement du territoire. Je crois pouvoir vous rassurer, monsieur de Caumont, car toutes les mesures nécessaires seront prises pour que les crédits du F.I.A.M. soient abondés de 12 millions de francs. Je vous demande donc, de bien vouloir accepter de retirer l'amendement n° 13.

M. le président. Qu'en pensez-vous, monsieur le rapporteur pour avis.

M. Robert de Caumont, rapporteur pour avis. Je retire cet amendement, comme m'y a autorisé la commission de la production et des échanges.

M. le président. L'amendement n° 13 est retiré.

Je mets aux voix les autorisations de programme et les crédits de paiement du titre VI.

(Les autorisations de programme et les crédits de paiement du titre VI sont adoptés.)

M. Jean Jarroz. Le groupe communiste a voté contre tous les crédits.

M. le président. Nous avons terminé l'examen des crédits du ministère du Plan et de l'aménagement du territoire.

La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

4

ORDRE DU JOUR

M. le président. Ce soir, à vingt et une heures trente, troisième séance publique :

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1986, n° 2951 (rapport n° 2987 de M. Christian Pierret, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan).

Environnement :

Annexe n° 19. - M. René Rieubon, rapporteur spécial ; avis n° 2992, tome VIII, de M. René La Combe, au nom de la commission de la production et des échanges.

La séance est levée.

(La séance est levée à dix-neuf heures.)

*Le Directeur du service du compte rendu sténographique
de l'Assemblée nationale,*

LOUIS JEAN

